



Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

GOVERNANCE PUBLIQUE

06

EDUCATION

01

ECONOMIE

03

INFRASTRUCTURE

02

RURAL

04

ADMINISTRATION

17

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

02

N° 1462

21 Décembre 2017

21 December 2017

17H25/5:25 PM

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Fax : 222 206 043 / 222 203 326

Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm

Internet : www.armp.cm

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	N°042/AONO/DG/DEX/STND/CIPM-SCDP/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°042/AONO/DG/DEX/STND/CIPM-SCDP/2017 DU LA 23/11/2017 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCES DU DEPOT SCDP D'OLEZOA PHASE 1.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2017
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	28-11-2017

2	Reference	0525/AONOPU/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2017 DU 15/11/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 0525/AONOPU/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2017 DU 15 NOVEMBRE 2017 POUR LA SÉLECTION D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE FOURNIR ET D'INSTALLER LES EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMATIQUES, DE LES METTRE EN SERVICE ET D'ASSURER LA PRISE EN MAIN PAR LES ADMINISTRATEURS SYSTEME (LAN ET WLAN) DES SERVICES CENTRAUX DU MINFOF
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	18-01-2018

3	Reference	183/AONO/PR/MINMAP/CCPM-AG/2017 DU 18/12/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 183/AONO/PR/MINMAP/CCPM-AG/2017 DU 18/12/ 2017 RELATIF A L'ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE PLANIFICATION DU MINEDUB ET DU MINESEC.ACCORD DE DON N° : TF016665
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	25-01-2018

4	Reference	184/AONO/PR/MINMAP/CCPM-AG/2017 DU 18/12/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°184/AONO/PR/MINMAP/CCPM-AG/2017 DU 18 /12/2017 POUR LA FOURNITURE DE VEHICULES A L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL (ANAFoot) FINANCEMENT : BUDGET DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN – EXERCICE 2017
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	15-01-2018

5	Reference	122/AONO/UYII/CIPM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 122/AONO/UYII/CIPM/2017 DU 19 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES, DES ESPACES VERTS, D'UNE TOILETTE ET LA CONSTRUCTION D'UNE GUERITE, D'UN ABRI ET D'UN PORTAIL AU CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II A SOA, PHASE 1
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	10-01-2018



RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference	121/AONO/UYII/CIPM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 121/AONO/UYII/CIPM/2017 DU 19/12/2017 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DES SERVICES DE LA DAAF DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	10-01-2018

7	Reference	003/AONR/FODECC/CIPM/2017 DU 20/12/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONR/FODECC/CIPM/2017 DU 20 DECEMBRE 2017 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION (SIG) DE TYPE ERP ET ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE LORS DU DEVELOPPEMENT ET DU DEPLOIEMENT DU SIG AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC) EXERCICES 2017 ET 2018.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	12-01-2018

8	Reference	009/AONO/BUNEC/CIPM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/BUNEC/CIPM/2017 DU 20 DECEMBRE 2017 RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	10-01-2018

9	Reference	10/AONO/BUNEC/CIPM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/BUNEC/CIPM/2017 DU 20 DÉCEMBRE 2017 POUR LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU AU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	20-12-2017

10	Reference	N°005/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BLOC ADMINISTRATIF TOUS EQUIPES ET AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	03-01-2018

11	Reference	N°006/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BLOC ADMINISTRATIF TOUS EQUIPES ET AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	21-12-2017

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference N°007/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°007/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BLOC ADMINISTRATIF TOUS EQUIPES ET AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE MBORGUENE DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 03-01-2018
-----------	---

13	Reference N°008/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°008/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU U/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) PUIITS ET LA REALISATION DE DEUX (02) FORAGES CHACUN EQUIPE D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 03-01-2018
-----------	--

14	Reference N° 027/AC/DG/CIPM/CAMTEL Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N° 027/AC/DG/CIPM/CAMTEL DU 05/12/2017 Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 08-01-2018
-----------	---

15	Reference N° 026/AC/DG/CIPM/CAMTEL Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N° 026/AC/DG/CIPM/CAMTEL DU 05/12/2017 POUR LA FOURNITURE DE 15 ONDULEURS 1500 VA ET DE 25 ONDULEURS 2000 VA POUR LES POSTES D'ENCAISSEMENT DES AGENCES COMMERCIALES CAMTEL. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 03-01-2018
-----------	--

16	Reference N°025/AC/DG/CIPM/CAMTEL Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°025/AC/DG/CIPM/CAMTEL DU 05/12/2017 POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIELS DE MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE PROTECTION DES ÉQUIPEMENTS. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 02-01-2018
-----------	---

17	Reference 040/ASMI/MINEDUB/MINESEC/PAEQUE/UCP/SPM/12-2017 Lire Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 040/ASMI/MINEDUB/MINESEC/PAEQUE/UCP/SPM/12-2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL INDIVIDUEL POUR ACCOMPAGNER L'UNITE DES ACQUIS SCOLAIRES DANS LA CONDUITE DE L'EVALUATION DANS LES CLASSES DU CP/CL2 ET DU CE1/CL3ACTIVITÉ N°7 CONSULTANT DU PPM MIS À JOUR AU 26 SEPTEMBRE 2017 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 04-01-2018
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

18

Reference [03900/ASMI/MINHDU/2017 DU 19 DECEMBRE 2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 03900/ASMI/MINHDU/2017 DU 19 DECEMBRE 2017 POUR L'ELABORATION D'UN CAHIER DE CHARGES-TYPES ENCADRANT L'HABITAT ADMINISTRE AU CAMEROUN AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 10-01-2018

19

Reference [03901/ASMI/MINHDU/2017 DU 19 DECEMBRE 2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 03901/ASMI/MINHDU/2017 DU 19 DECEMBRE 2017 POUR L'ELABORATION DE LA CHARTE DE RESPONSABILITE DES PROFESSIONS DU SECTEUR DE L'HABITAT AU CAMEROUN AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 10-01-2018

20

Reference [N°S2/43/031/AMIN/MINFOPRA/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONALN°S2/43/031/AMIN/MINFOPRA/2017 DU 18 DEC 2017, POUR LA PRE-QUALIFICATION DES CONSULTANTS CHARGES DE LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES DANS CINQ (05) ADMINISTRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018.EN PROCEDURE D'URGENCE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 08-01-2018

21

Reference [N° S2/43/030/AMIN/MINFOPRA/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONALN° S2/43/030/AMIN/MINFOPRA/2017 DU 18 DEC 2017POUR L'IMPLEMENTATION ET LA CONFIGURATION DES RESEAUX LOCAUX DANS LES SERVICES DECONCENTRES DU MINFOPRA (DELEGATIONS REGIONALES DE L'EST ET DE L'OUEST) AU TITRE DE L'EXERCICE 2018EN PROCEDURE D'URGENCE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 08-01-2018

22

Reference [N°58/C/PR/MINMAP/SG/DR/ES/SMI/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°58/C/PR/MINMAP/SG/DR/ES/SMI/2017PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°45/AONR/DRMINMAP/ES/CRPM/2017 DU 24 OCTOBRE 2017 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COAAMUNE D'ATOK.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

23

Reference [023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 016/AONO/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2017 DU 27 MARS 2017 EN VUE DE LA SELECTION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG) POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI DANS DES FILIERES ECONOMIQUES PORTEUSES DE L'EXTREME-NORD EN ACCOMPAGNEMENT DU PROJET HIMO II DU PNDP

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

24

Reference [003/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/12-17 DU 18/12/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°003/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/12-17 DU 18 DECEMBRE 2017 AUX SOUSMISSIONNAIRES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONR/FODECC/CIPM/2017 DU 21 NOVEMBRE 2017 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET COMPTABLE POUR L'ASSISTANCE COMPTABLE ET LA PRODUCTION DES ETATS FINANCIERS DES EXERCICES 2013, 2014, 2015 ET 2016 AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE(FODECC), EXERCICES 2017-2018

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

25

Reference [0533/C/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/17](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 0533/C/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/17 DU 29 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 0169/AOIOPU/MINFOF/CMPM/16 DU 12 OCTOBRE 2016 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION (LOT 2) DU CENTRE DE PROMOTION DU BOIS (CPB) DE YAOUNDE-NKOLBISSON DU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

26

Reference [03905/C/MINHDU DU 19 DECEMBRE 2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 03905/C/MINHDU DU 19 DECEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 072/AONO/MINHDU/CMPM/17 DU 03 NOVEMBRE 2017 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES EN TERRE DANS LA VILLE DE KETTE, REGION DE L'EST (EN PROCEDURE D'URGENCE).FINANCEMENT : FONDS ROUTIER 2017.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

27

Reference [N°58/C/PR/MINMAP/SG/DR/ES/SMI/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°58/C/PR/MINMAP/SG/DR/ES/SMI/2017PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°45/AONR/DRMINMAP/ES/CRPM/2017 DU 24 OCTOBRE 2017 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COAMUNE D'ATOK.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

28

Reference [023](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 016/AONO/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2017 DU 27 MARS 2017 EN VUE DE LA SELECTION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG) POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI DANS DES FILIERES ECONOMIQUES PORTEUSES DE L'EXTREME-NORD EN ACCOMPAGNEMENT DU PROJET HIMO II DU PNDP

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

29

Reference [003/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/12-17 DU 18/12/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°003/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/12-17 DU 18 DECEMBRE 2017 AUX SOUSMISSIONNAIRES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONR/FODECC/CIPM/2017 DU 21 NOVEMBRE 2017 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET COMPTABLE POUR L'ASSISTANCE COMPTABLE ET LA PRODUCTION DES ETATS FINANCIERS DES EXERCICES 2013, 2014, 2015 ET 2016 AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE(FODECC), EXERCICES 2017-2018

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

30

Reference [0533/C/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/17](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 0533/C/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/17 DU 29 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 0169/AOIOPU/MINFOF/CMPM/16 DU 12 OCTOBRE 2016 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION (LOT 2) DU CENTRE DE PROMOTION DU BOIS (CPB) DE YAOUNDE-NKOLBISSON DU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

31

Reference [03905/C/MINH DU 19 DECEMBRE 2017](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 03905/C/MINH DU 19 DECEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 072/AONO/MINH DU/CMPM/17 DU 03 NOVEMBRE 2017 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES EN TERRE DANS LA VILLE DE KETTE, REGION DE L'EST (EN PROCEDURE D'URGENCE).FINANCEMENT : FONDS ROUTIER 2017.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

32

Reference [004667](#) [Lire](#)

Titre/objet LETTRE D'INVITATION À SOUSMISSIONNER RÉFÉRENCE: DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°000079/DCE/ART/CIPM/2017 DU 24 NOVEMBRE 2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE EN VUE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016 DE L'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (ART).

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

33

Reference [N° 012/D/CHC/HILTON/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 012/D/CHC/HILTON/2017 DU 20/12/2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 010/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BALLONS D'EAU CHAUDE ET MISE A NIVEAU DE LA SECURITE AU HILTON YAOUNDE LOT 2 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE A NIVEAU DE LA SECURITE

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

34	Reference	N° 015/D/CHC/HILTON/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 015/D/CHC/HILTON/2017 DU 20/12/2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 012/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA CLIMATISATION DANS LES CHAMBRES ET REMPLACEMENT DES REFROIDISSEURS DE LIQUIDE AU HILTON YAOUNDE LOT 2 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REMPLACEMENT DES REFROIDISSEURS DE LIQUIDE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

35	Reference	N°53/D/PR/MINMAP/SG/DR-ES/CRPM/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N°53/D/PR/MINMAP/SG/DR-ES/CRPM/2017N°048/AONR/PR/MINMAP/SG/DRMINMAP-ES/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°046/AONR/PR/MINMAP/SG/DRMINMAP/CRPM/ ES/2017 DU 24/10/2017 POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE OULI, DÉPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

36	Reference	N°57/D/PR/MINMAP/SG/DR/ES/CRPM/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N°57/D/PR/MINMAP/SG/DR/ES/CRPM/2017PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°049/AONO/DRMINMAP/SG/DRMINMAP-EST/CRPM/2017 DU 13/11/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'OULI
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

37	Reference	N° 56/D/PR/MINMAP/SG/DR/ES/CRPM/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 56/D/PR/MINMAP/SG/DR/ES/CRPM/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°044/AONO/DRMINMAP/SG/DRMINMAP-EST/CRPM/2017 DU 19/10/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TRENTE (30) LAMPADAIRES SOLAIRES ET D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL DANS LA VILLE D'ANGOSSAS. COMMUNE D'ANGOSSAS, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG REGION DE L'EST
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

38	Reference	N° 013/D/CHC/HILTON/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 013/D/CHC/HILTON/2017 DU 20/12/2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 011/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CHAMBRES FROIDES - PHASE 2 AU HILTON YAOUNDE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

39	Reference	N° 014/D/CHC/HILTON/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 014/D/CHC/HILTON/2017 DU 20/12/2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 012/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA CLIMATISATION DANS LES CHAMBRES ET REMPLACEMENT DES REFROIDISSEURS DE LIQUIDE AU HILTON YAOUNDE LOT 1 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE A NIVEAU DE LA CLIMATISATION DANS LES CHAMBRES
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

40	Reference	N°55/D/PR/SG/DRMINMAP-ES/RPM/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N°55N°55/D/PR/SG/DRMINMAP-ES/RPM/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°048/AONR/PR/MINMAP/SG/DRMINMAP-ES/CRPM/2017 POUR L'ELABORATION DES PLANS PRÉVISIONNELS LOCAUX DE RECYCLAGE, D'INSERTION ET DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DANS LA COMMUNE DE MESSAMENA .DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, RÉGION DE L'EST
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A



SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°042/AONO/DG/DEX/STND/CIPM-SCDP/2017 DU LA 23/11/2017 RELATIF AUX TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCES DU DEPOT SCDP D'OLEZOA PHASE 1.FINANCEMENT :
BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2017**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
63E0 ET LA LIGNE G

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence relatif aux travaux d'aménagement de la voie d'accès du dépôt SCDP d'Olezoa phase 1

2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent les tâches décrites dans le CCTP du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est d'un montant toutes taxes comprises (TTC) de **rente-cinq millions cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante francs (F CFA 35 178 750)**.

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en **un (01) lot**.

5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toute personne physique ou morale ayant son domicile ou son siège au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatif à l'objet.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2017 sur la ligne d'imputation **budgétaire 63E0 et la ligne G pour les taxes**.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au siège social de la SCDP (Cellule des Marchés, sise au rez de chaussée de l'immeuble siège porte 004, Tel : 233 40 54 45 / Poste 1252.), dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction générale de la SCDP/ Cellule des Marchés, sise au rez de chaussée de l'immeuble siège porte 004 B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 Fax (237) 233 40 47 96 N° de poste 1252 dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille francs (F CFA 25000) payable dans le compte N°335 988 intitulé "Compte Spécial CAS-ARMP" ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles et conformes aux prescriptions du dossier d'appel d'offres devront être déposées sous pli fermé ne comportant aucune irrégularité de l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **28/12/2017 à 11h00, heure locale** à la Direction générale (Secrétariat du Directeur Général sis au 3eme étage de l'immeuble siège B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45 Fax(237) 233 40 47 96 N° de poste 1252 avec la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'OGNCE
N°042/AONO/DG/DEX/STND/CIPM-SCDP/2017 DU 23/11/2017**

RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE D'ACCES DU DEPOT SCDP D'OLEZOA PHASE 1».
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de **cinq (05) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **sept cent trois mille cinq cent soixante-quinze francs (F CFA 703 575) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.**

Elle devra être établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du présent DAO et devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'acte OHADA.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises dont la caution de soumission ou l'hypothèque légale doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice, conformément aux stipulations du Règlement particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre et/ou organisme financier agréée par le Ministre en charge des Finances ou l'absence d'une hypothèque légale constituée par devant notaire.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu **le 28/12/2017 à 12h00 Heure locale** par la Commission Interne de Passation des marchés de la SCDP au Club House de la SCDP en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Il s'agit notamment de

- Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif ;
- Document falsifié ou scanné, fausse déclaration.

Offre technique

- Non-respect de 80% des critères essentiels, soit la validation de quatre (4) critères essentiels sur cinq (5).
- Absence dans l'offre technique d'une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste que non seulement il n'a pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre délégué en charge des Marchés Publics ;

Offre financière

- Non-conformité du BPU et/ou du DQE au modèle prescrit par le DAO ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

14.2 CRITERES ESSENTIELS

L'évaluation des offres techniques qualificatives des différents candidats portera sur les critères essentiels ci-après :

- Références de l'Entreprise OUI/NON
- Moyens matériels disponibles OUI/NON
- Moyens humains disponibles OUI/NON
- Planning et délai d'exécution des travaux OUI/NON
- Preuve de la capacité financière et
- d'acceptation des conditions du marché OUI/NON

Soit un total de 5 critères

15. Attribution

L'attribution du marché se fait au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 33 al. 1(a) du Code des Marchés Publics.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés sise au-dessus du Centre Médico-Social; Téléphone (237) 233 40 54 45 / n° de poste 1252.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivant : 673 20 57 251699 37 07 48.

DOUALA le 23 Novembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 0525/AONOPU/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2017 DU 15 NOVEMBRE 2017 POUR LA SÉLECTION D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE FOURNIR ET D'INSTALLER LES EQUIPEMENTS RESEAUX INFORMATIQUES, DE LES METTRE EN SERVICE ET D'ASSURER LA PRISE EN MAIN PAR LES ADMINISTRATEURS SYSTEME (LAN ET WLAN) DES SERVICES CENTRAUX DU MINFOF

FINANCEMENT

BUDGET AUTONOME (BA) , FONDS COMMUN MULTIPARTENAIRES DU PROGRAMME SECTORIEL FORÊT ENVIRONNEMENT (PSFE), EXERCICE 2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail au MINFOF, le Ministre des Forêts et de la Faune lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence (AONO), pour la sélection d'une entreprise chargée de fournir et d'installer les équipements divers, de configurer, de mettre en service, et d'assurer la prise en main par les administrateurs et le service après-vente d'un Réseau Informatique dans les services centraux du MINFOF.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché portent sur la fourniture, l'installation, la configuration et la mise en service des équipements informatiques et électriques au Ministère des Forêts et de la Faune à Yaoundé, la prise en main par les administrateurs et le service après-vente.

3. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte à toute entreprise ou groupement justifiant d'une maîtrise dans les domaines concernés et disposant des agréments et des certifications pour les équipements et les services requis.

4. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres, chiffrées à **soixante- un millions deux cent quatre vingt-deux mille quatre cents (61 282 400) FCFA HT**, seront financées par le Fonds Commun Multipartenaires du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE), exercice 2017.

Le Fonds Commun est un mécanisme de financement multi-bailleurs logé au sein du Ministère des Forêts et de la Faune. Son fonctionnement bénéficie de l'assistance de deux cabinets indépendants dont les experts veillent au respect strict des règles et procédures de passation et d'exécution des marchés, avec paiement des cocontractants par virement bancaire

5. Consultation du Dossier

Le dossier du présent Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, porte 807 au 8^{ème} étage de l'Immeuble Ministériel N° 2 dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Ministère des Forêts et de la Faune, Service des Marchés au 8^{ème} étage de l'immeuble ministériel n° 2, porte 807, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **90 000 (quatre-vingt-dix mille) Francs CFA**, payable au Trésor Public. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, téléphone, email).

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en dix (10) exemplaires dont un original et neuf (09) copies marqués comme tels, devra parvenir au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales, (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, porte 807 du 8ème étage) de l'Immeuble Ministériel n° 2 au plus tard le 18 /01/2018 à 13 heures en trois enveloppes distinctes étiquetées comme suit :

- Enveloppe A: dossier administratif ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront placées dans une quatrième qui sera scellée et devra porter la mention suivante :

« Avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°0525/AONOPU/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2017 du 15 Novembre 2017 pour la sélection d'une entreprise chargée de fournir et d'installer les équipements réseaux informatiques, de les mettre en service et d'assurer la prise en main par les administrateurs système (LAN et WLAN) des services centraux du MINFOF.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8. Délai de Livraison

Le délai maximum de livraison de la présente prestation est de quatre-vingt-dix (90) jours.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **1 500 000 (Un million cinq cent mille) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 18 /01/2018 à partir de 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun dans la salle des conférences de l'Unité de Gestion du Fonds sis au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale du Ministère des Forêts et de la Faune du Centre.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance de la soumission.

12. Critères d'évaluation

La Commission examinera la conformité des pièces administratives. Seules les offres dont le dossier administratif est conforme seront retenues et ensuite évaluées.

Critères éliminatoires

Une offre sera rejetée pour :

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- Non conformité des caractéristiques techniques de tous les équipements par rapport aux prescriptions du DAO
- Note technique inférieure à 70% ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence ou insuffisance de la surface financière ;
- Absence de rapport de visite du site (Texte écrit) ;
- Absence de caution de soumission;
- Le soumissionnaire doit présenter dans son équipe au moins deux (02) techniciens Certifiés CISCO CCNA ;

Critères essentiels

Les offres seront évaluées par OUI ou NON sur les critères suivants :

N°	Rubriques	Nombre de « OUI »
----	-----------	-------------------

1	Le soumissionnaire a fait une présentation générale et professionnelle des références de l'entreprise	6
2	Le soumissionnaire dispose d'un capital social d'au moins 5 millions CFA	1
3	Compréhension des prestations à fournir et au moins 03 contrats dans le domaine similaire (Réseau Informatique)	4
4	Présentation professionnelle du planning et délai des prestations (plan de travail)	3
5	Présentation professionnelle de la méthodologie du travail (approche)	3
6	Description détaillée des étapes à suivre pour réaliser les diverses installations (salle des serveurs, LAN, etc.). (procédé et mode de travail)	4
7	Chiffre d'affaires de la société (ou groupement) cumuler des trois derniers exercices (DSF) au moins égal à 300 millions FCFA	1
8	Preuve du partenariat avec une entreprise certifiée par un fabricant de « câblage structuré »	1
9	Certificat de 25 ans de garantie fournie par le fabricant du système de câblage utilisé.	2
10	Preuve que le soumissionnaire dispose parmi son personnel, au moins 2 personnes ayant des profils en matière informatique, de réseaux et télécoms (BAC + 3, contrats de travail, CCNA).	1
11	Description des services après-vente	1
12	Compétences de l'équipe du projet. Le chef du projet et son assistant ont un niveau universitaire du moins BAC + 3, L'ingénieur du réseau aux moins BAC + 3 et/ou la Certification CCNA, Electriciens : BAC + 3, Maintenance et sécurité : en nombre des projets. (Copie certifiée des diplômes)	50
13	Bonne présentation de l'offre (Reliure, Lisibilité des pages, pagination)	1
Nombre Total de critères		78

Seules les offres qui auront obtenu au moins 70% de réponses «OUI» à l'évaluation technique seront qualifiées pour l'évaluation financière.

13. Attribution

Le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante après avoir été qualifié administrativement et techniquement.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Pour toute information complémentaire relative au présent Appel d'Offres, les soumissionnaires peuvent s'adresser au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales, (Sous-direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, porte 807 au 8ème étage) sis à l'immeuble ministériel n° 2.

La lutte contre la corruption au MINMAP

Dans le cadre de la lutte contre la corruption dans le système des Marchés Publics, des numéros de téléphone sont fonctionnels au niveau de la Cellule de Lutte Contre la Corruption (CLCC) du MINMAP, afin de permettre aux acteurs de dénoncer toute mauvaise pratique dont ils seraient victimes.

NB : « *pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48* »

YAOUNDE le 15 Novembre 2017

Le MINISTRE

NGOLE NGWESE Philip

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 183/AONO/PR/MINMAP/CCPM-AG/2017 DU 18/12/ 2017
RELATIF A L'ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES DE PLANIFICATION DU MINEDUB ET DU
MINESEC.ACCORD DE DON N° : TF016665**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le numéro WB 3844-07/14 du 23 juillet 2014 de « Development Business », et dans Cameroon tribune du 10 juillet 2014.

2. Consistance des prestations

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), un don administré par la Banque mondiale et géré par le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), à travers le Programme d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité de l'Education au Cameroun (PAEQUE), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à **l'acquisition du matériel informatique pour le renforcement des capacités des structures de planification du MINEDUB et du MINESEC**.

3. Participation et origine

Les exigences en matière de qualifications sont :

- (i)- Avoir réalisé au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années (2013-2017), qui ont été exécutés de manière satisfaisante (joindre les copies de la première et dernière page des marchés réalisés ainsi que les procès-verbaux de réception correspondants);
- (ii)- Fournir la preuve de disposer d'une capacité financière d'au moins égale à 50% de la proposition financière du soumissionnaire.
- (iii)- Produire l'agrément de distributeur délivré par le fabricant ;

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.

4. Consultation du Dossier

1- Le Ministre des Marchés Publics sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le matériel informatique pour le renforcement des capacités des structures de planification du MINEDUB et du MINESEC.

2- La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'AID, éditées de janvier 2011 », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives⁵.

5. Acquisition du Dossier

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet directement au Ministère des Marchés Publics (Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres), sise au Rez - de - chaussée du Bâtiment A, porte 09 ; téléphone : 222 22 95 83 sur présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA**, représentant les frais d'acquisition du dossier.

6. Remises des offres

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard **le 25 JANVIER 2018 à 11 heures** (heure locale) précises. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes par la Commission Centrale de Passation des Marchés des Approvisionnements Généraux du MINMAP à Yaoundé, le 25 JANVIER 2018 à 12 heures précises en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés.

7. Délai de Livraison

Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre, pour un montant de **cinq million (5 000 000) FCFA valable vingt-huit (28) jours** au-delà du délai de validité des offres.

8. Renseignements Complémentaires

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres aux heures ouvrables au Ministère des Marchés Publics (Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres), sise au Rez - de - chaussée du Bâtiment A, porte 09 ; téléphone : 222 22 95 83

Dénonciation :

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

YAOUNDE le 18 Décembre 2017

Le *MINISTRE*

ABBA SADOU

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°184/AONO/PR/MINMAP/CCPM-AG/2017 DU 18 /12/2017 POUR LA FOURNITURE DE VEHICULES A
L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL (ANAFOOT) FINANCEMENT : BUDGET DE LA REPUBLIQUE DU
CAMEROUN – EXERCICE 2017**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
65 390000 6177

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité Contractante lance pour le compte de l'Académie Nationale de Football, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour la fourniture des véhicules, Exercice 2017.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent la fourniture de cinq (05) véhicules dont :

- Un (01) véhicule Station Wagon turbo, puissance supérieur ou égale à 09 CV ;
- Un (01) véhicule Station Wagon, puissance supérieur ou égale à 09 CV
- Un (01) véhicule Station standard puissance supérieur ou égale à 07 CV;
- Deux (02) Pickup double cabine, puissance supérieur ou égale à 09 CV;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'acquisition à l'issue de l'évaluation préalable est de **cent quatre-vingt-neuf millions cinq cent milles (189 500 000) Francs CFA** Toutes Taxes Comprises répartis ainsi qu'il suit :

- Lot n° 1 : Cinquante-cinq millions (55 000 000) Francs CFA ;
- Lot n° 2 : Cinquante millions (50 000 000) Francs CFA
- Lot n°3 : Quarante-deux millions (42 000 000) Francs CFA ;
- Lot n°4 : Quarante-deux millions cinq cent milles (42 500 000) Francs CFA ;

4. Allotissement

Les prestations sont réparties en quatre (04) lots ci-après définis :

- Lot 1 : Un (01) véhicule Station Wagon turbo, puissance supérieur ou égale à 09 CV;
- Lot 2 : Un (01) véhicule Station Wagon, puissance au plus 09 CV;
- Lot 3 : Un (01) véhicule Station standard puissance supérieur ou égale à 07 CV;
- Lot 4 : Deux (02) Pickup double cabine, puissance supérieur ou égale à 09 CV;

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises (concessionnaire automobile) de droit camerounais spécialisées dans la distribution et l'entretien des véhicules.

6. Financement

Les véhicules, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget de l'Académie Nationale de Football, Exercice 2017, Imputation : 65 390000 6177.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Marchés Publics à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres (CALAO), sise au rez-de-chaussée bâtiment A de l'immeuble abritant les services centraux des Marchés Publics, dès publication du présent avis. Tél : 222 22 95 83

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Ministère des Marchés Publics (Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres, sis au rez-de-chaussée du bâtiment A de l'Immeuble abritant ses services centraux, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cent vingt-cinq mille (125 000) francs CFA** au Compte CAS – ARMP N° 33598800001 – 89 ouvert à cet effet auprès des agences BICEC des chefs-lieux des Régions du Cameroun et des agences de Dschang et de Limbé aux heures ouvrables. Cette quittance devra préciser les références de l'avis d'Appel d'Offres et le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprise désireuses de participer à l'appel d'offres.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres (CALAO) au Ministère des Marchés Publics, sise au rez-de-chaussée, Bâtiment A de l'Immeuble abritant ses services au plus tard **le 15 JANVIER 2018 à 10 heures**, et devra porter la mention :

*« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°184/AONO/PR/MINMAP/CCPM-AG/2017 DU 18/12/2017 POUR LA FOURNITURE DES VEHICULES POUR
L'ANAFoot.
A N'OUVRIR QU'EN CAS DE DEPOUILLEMENT »*

Les soumissionnaires ont jusqu'à 14 jours avant l'ouverture des plis pour introduire leurs éventuelles demandes d'éclaircissement. Passé ce délai, aucune contestation basée sur le DAO ne pourra valablement être prise en compte.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des véhicules objet du présent appel d'offres est de **trente (30) jours** pour chaque lot.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréées par le Ministère en charge des finances, conforme au modèle joint en annexe, réparti comme suit :

- Lot 1 : Un million cent mille (1 100 000)francs CFA
- Lot 2 : Un million (1 000 000) francs CFA
- Lot 3 : Huit cent quarante mille (840 000) francs CFA
- Lot 4 : Huit cent cinquante mille (850 000) francs CFA

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet ou Sous-préfet). Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établis postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances entraînera le rejet pur et simple des offres sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 15 JANVIER 2018 à 11 heures** par la Commission Centrale de Passation des Marchés des Approvisionnements Généraux sis au bâtiment B de l'Immeuble abritant les services du Ministère des Marchés Publics (à côté du DJEUGA PALACE).

Seuls les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou peuvent s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires :

1. Absence ou non-conformité (après 48 heures) de l'une des pièces du dossier administratif;
2. Pièce falsifiée ou non authentique, fausse déclaration ;
3. Absence de l'agrément du distributeur délivré par le fabricant ou de l'autorisation du fabricant ;
4. Absence de prospectus et fiches techniques du fabricant décrivant les caractéristiques techniques des véhicules proposés;
5. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de son absence sur la liste des entreprises défaillantes émise par le MINMAP ;
6. Absence du certificat d'homologation délivrée par le Ministère des Transports ou le procès-verbal de validation du prototype ;
7. Non satisfaction d'au moins 05 des 7 critères essentiels ;
8. Non-respect d'une des caractéristiques techniques majeures ci-après suivant le lot :

Caractéristiques techniques majeures

caractéristiques	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Moteur	Turbo diesel	Diesel atmosphérique	Diesel atmosphérique	Diesel atmosphérique
Puissance	Au plus 09 CV	Au plus 09 CV	supérieur ou égale à 07 CV	09 CV au plus
Garde au sol	supérieur ou égale à 190 mm	supérieur ou égale à 190 mm	supérieur ou égale à 190 mm	supérieur ou égale à 220 mm
Nombre de place	supérieur ou égale à 7	supérieur ou égale à 7	supérieur ou égale à 7	supérieur ou égale à 5

2. Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- a. La présentation générale des offres (sommaries, pagination croissante sur tout le document, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
- b. Les références du soumissionnaire dans les prestations similaires ;
- c. Le service après-vente ;
- d. Le délai de livraison : 30 jours
- e. La garantie ;
- f. La conformité à 70 % des caractéristiques techniques mineures ;
- g. Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Descriptif de la Fourniture paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière page).

Pour être éligible à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

Nombre maximum de lots

Un soumissionnaire peut être attributaire d'un ou de plusieurs lots.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres du MINMAP, sise au rez-de-chaussée, Porte R09, bâtiment A de l'Immeuble abritant ses services centraux. Tél : 222 22 95 83.

Additif à l'Appel d'Offres

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Marchés Publics se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres.

Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

YAOUNDE le 18 Décembre 2017

Le *MINISTRE*

ABBA SADOU

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
122/AONO/UYII/CIPM/2017 DU 19 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES
VOIES D'ACCES, DES ESPACES VERTS, D'UNE TOILETTE ET LA CONSTRUCTION D'UNE GUERITE, D'UN
ABRI ET D'UN PORTAIL AU CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II A SOA, PHASE 1**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
242-39001-221112

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'embellissement du paysage du campus de l'Université de Yaoundé II à Soa, le Recteur de l'Université de Yaoundé II lance un avis d'appel d'offres national ouvert, pour les travaux d'aménagement des voies d'accès , des espaces verts, d'une toilette et de la construction d'un abri, d'une guérite et d'un portail dans ledit campus. Les travaux comprennent de manière non exhaustive

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent de manière non exhaustive :

- l'installation du chantier ;
- les terrassements généraux ;
- les fouilles ;
- les travaux de maçonnerie et du perré maçonné ;
- d'électricité ;
- de plomberie ;
- de peinture
- le remblai compacté des voies ;
- la pose d'une couche de sable ;
- le nivellement de la couche de finition ;
- la pose des pavés;
- la pose des bordures de jardin;
- l'engazonnement.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

Les travaux sont constitués d'un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de bâtiment ou des travaux publics de droit camerounais

6. Financement

Les prestations objet de la présente Consultation sont financées par le Budget de l'Université de Yaoundé II, Exercice 2017, Imputation budgétaire : 242-39001-221112, pour un montant de cent vingt millions (120 000 000) FCFA TTC

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Yaoundé II, Tél. : 222 32 21 50 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut-être consulté et retiré, dès publication du présent avis, auprès du secrétariat du Directeur des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Yaoundé II, Tél. : 222 32 21 50, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA sur le compte intitulé « Compte Spécial CAS-ARMP » ouvert dans les agences BICEC : Agence Centrale Yaoundé ; Limbé ; Dschang ; Garoua ; Douala-Bonanjo ; Ebolowa ; Bamenda ; Maroua ; Buéa ; Bafoussam ; Ngaoundéré ; Bertoua.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tels devra être déposée au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement au plus tard le **10 JANVIER 2018 à 12 heures** sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 122/AONO/UYII/CIPM/2017 DU 19 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES, DES ESPACES VERTS, D'UNE TOILETTE ET LA CONSTRUCTION D'UNE GUERITE, D'UN ABRI ET D'UN PORTAIL AU CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II A SOA, PHASE 1 A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT >>

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre(04) mois

11. Cautionnement Provisoire

Le soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce n°..... du DAO d'un montant de deux millions quatre cent mille (2 400 000) FCFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité de l'offre.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa proposition financière, sa proposition technique et à son dossier administratif, un acte de cautionnement provisoire d'un montant de deux millions quatre cent mille (2 400 000) **Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité de l'offre. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément au listing prévu au Règlement de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées obligatoirement de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis, et du dossier de consultation des entreprises sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances dans les conditions de la COBAC ou le non respect des modèles du Dossier de Consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres (pièces administratives, offre technique et offre financière) aura lieu le **10 JANVIER 2018 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Yaoundé II. Cette ouverture se fera en un (01) seul temps.

14. Critères d'évaluation

Les critères relatifs à l'évaluation des candidats porteront sur :

a-Critères éliminatoires

- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif ;
- Délai d'exécution supérieur au délai prévu au point 10 ci-dessus
- Note technique inférieure à 70% des « oui ».

b-Critères essentiels

- Présentation des dossiers
- Références de l'entreprise et pièces justificatives
- L'expérience et qualification du personnel d'encadrement
- Capacité financière.
- L'attestation de visite du site signée par le Directeur des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Yaoundé II ;
- Disponibilité du matériel et des équipements techniques.

Le détail des critères essentiels est précisé dans la grille d'évaluation jointe au Dossier de consultation (pièce N°11.)

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire le moins disant, dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Yaoundé II.

YAOUNDE le 19 Décembre 2017

Le RRECTEUR

MIKOA SHE ADOLPHE

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°
121/AONO/UYII/CIPM/2017 DU 19/12/2017 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE
REHABILITATION DES SERVICES DE LA DAAF DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
242-390001-221112

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Recteur de l'Université de Yaoundé II, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'extension et de réhabilitation des services de la DAAF de l'Université de Yaoundé II.

2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- Installation de chantier ;
- Travaux de terrassement ;
- Travaux d'élévations ;
- Pose des grilles ;
- Travaux de crépissage ;

Les détails de l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre du présent Appel d'Offres sont précisés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de: 46 914 010 (Quarante Six Millions Neuf Cent Quatorze Mille Dix) FCFA.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les Entreprises de Bâtiments et Travaux Publics installées au Cameroun, justifiant des activités dans ce domaine et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO), qui fait l'objet de la pièce n° 03 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'UYII, Exercice 2017 et Suivants, imputation : 242-390001-221112

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement à l'Université de Yaoundé II, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) se fera sur présentation de l'original de la quittance de paiement des frais d'achat du DAO, d'un montant non remboursable de 50 000 (cinquante mille)francs CFA, paiement effectué dans le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) N° 10001 06860 33598860001 94 de l'ARMP, ouvert dans les livres de la BICEC.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (B.P., Fax, Téléphone, etc.

VISITE DU SITE DU PROJET

Une visite du site du projet pour les candidats est prévue à partir du **19/12/2017 au 09/01/2018**, en compagnie des services techniques de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Yaoundé II.

9. Remises des offres

Les Offres rédigées en français ou en anglais, en huit (08) exemplaires dont l'original et sept (07) copies, marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, seront déposées contre récépissé dûment signé au secrétariat de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement à l'Université de Yaoundé II, au plus tard le **10/01/2018 à 12 heures**, heure locale. Elles devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°121/AONO/UYII/CIPM/2017 DU 19/12/2017

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DES SERVICES DE LA DAAF DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des prestations, objet du présent Appel d'Offres, ne devra pas excéder cinq (05) mois.

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant d'un million (1 000 000) de francs CFA.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

L'absence ou le non-respect du modèle de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances de la République du Cameroun, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **10/01/2018** à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'UYII, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des offres se fera en un temps.

14. Critères d'évaluation

1.1. Principaux critères éliminatoires

- Absence d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Chiffre d'affaires sur patente 2017 inférieur à cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA ;
- Capacité ou Solvabilité financière d'un montant inférieur à Cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA ;
- Non satisfaction d'au moins 4 sur 5 critères de qualification.

1.2. Principaux critères de qualification

1	- Présentation générale de l'offre	Oui/Non
2	- Méthodologie générale d'exécution	Oui/Non
3	- Références de l'Entreprise	Oui/Non
4	- Qualification et expériences du personnel	Oui/Non
5	- Disponibilité du matériel essentiel	Oui/Non

Pour être éligible à l'évaluation financière, les soumissionnaires doivent satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et au moins **quatre (04) des cinq (05) OUI** des critères essentiels.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre aura été évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à la Direction des Infrastructures de la Planification et du Développement de l'Université de Yaoundé II, tél. : 654 273127

YAOUNDE le 5 Décembre 2017

Le RRECTEUR

MIKOA SHE ADOLPHE

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°003/AONR/FODECC/CIPM/2017 DU 20 DECEMBRE 2017 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE
RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION (SIG) DE TYPE ERP ET
ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE LORS DU DEVELOPPEMENT ET DU DEPLOIEMENT DU SIG AU
FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE FINANCEMENT : BUDGET DE
FONCTIONNEMENT DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)
EXERCICES 2017 ET 2018.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
20 11 01 114

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

le FODECC envisage des réformes au nombre desquelles la redynamisation et la sécurisation du système d'information prennent une proportion importante. Compte tenu de ce nouvel élan, l'Administrateur du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) lance un Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence pour la réalisation d'une étude afin de mettre en place un Système Intégré de Gestion de type ERP et assistance à Maître d'Ouvrage lors du développement et du déploiement du Système Intégré de Gestion au Fonds de Développement des filières Cacao et Café.

Le présent Appel d'Offres fait suite à l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt **N°005/ASMI/FODECC/2017 du 21 août 2017** publié dans le Journal des Marchés (JDM) N°1377 du 22 août 2017.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment :

- L'analyse des besoins ;
- La production du Cahier de charges pour le développement d'un ERP spécifique au Fonds de Développement des filières Cacao et Café intégrant le suivi-évaluation et le système GED (Gestion Electronique des Documents) ;
- L'assistance à Maître d'Ouvrage lors du développement et du déploiement du Système Intégré de Gestion au Fonds de Développement des filières Cacao et Café.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des Etudes préalables est de **Francs CFA quinze millions (15 000 000)**.

4. Allotissement

Les prestations sont en un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux candidats inscrits sur la liste ci-après :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresse	Téléphone
1	ETS EMAJOANTA	Yaoundé, cité verte, Centre Commercial	677 16 54 54

2	J.S CONSULTING & Associés	BP: 4728 Yaoundé, nouvelle route bastos	699 25 69 25 677 81 77 30
---	---------------------------	---	------------------------------

Toutefois toute entreprise non préqualifiée mais qui dispose de compétences dans le domaine peut soumissionner à cet appel d'Offres.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, seront financées par le budget du FODECC des exercices 2017 et 2018
imputation : 20 11 01 114.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé, 2^{ième} étage, téléphone 222 21 88 24, E-mail : fodecc@yahoofr.com

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu ou retiré au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé, 2^{ième} étage, téléphone 222 21 88 24 dès la publication du présent Avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **Francs CFA 20 000 (vingt mille)** au « Compte Spécial de CAS- ARMP » ouvert à la BICEC sous le n° 33598800001 – 89.

9. Remises des offres

Les Offres rédigées en français ou en anglais et présentées en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devront parvenir sous pli fermé au secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé , 2^{ième} étage, téléphone 222 21 88 24, E-mail : fodecc_06@yahoo.fr, au plus tard **le 12/01/2017 à 15 heures**, heure locale et devra porter la mention :

*APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONR/FODECC/CIPM/2017 DU 22/12/2017 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION (SIG) DE TYPE ERP ET ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE LORS DU DEVELOPPEMENT ET DU DEPLOIEMENT DU SIG AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de cette mission est de **soixante (60) jours** calendaires. Cette estimation prend en compte le temps nécessaire pour la production des rapports.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **Francs CFA trois cent mille (300 000)**. Cette caution devra être délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréées par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des Offres .

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent impérativement être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative, conformément au listing prévu au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréées par le Ministre en charge des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des Offres Administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celles des Offres Financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des Pièces Administratives et des Offres Techniques aura lieu **le 12 JANVIER 2018 à 16 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du FODECC dans la salle de conférence de l'immeuble Siège du FODECC, sise au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé,

Seuls peuvent y assister, les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des Offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70% des points et répondu à tous les critères éliminatoires.

14. Critères d'évaluation**1- Critères éliminatoires**

- a) Absence d'une pièce du dossier administratif ou non conformité d'une Pièce du Dossier Administratif après les 48 heures accordées par la CIPM;
- b) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- c) Présence des informations financières dans l'Offre administrative ou technique ;
- d) Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- e) Absence d'une Attestation de surface financière supérieur ou égale à 08 millions de FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;
- f) Absence de l'engagement sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un Marché au cours des trois (03) dernières années et/ou ne figurant pas sur la liste des entreprises ayant abandonné un Marché, publiée par le MINMAP.

2- Critères Essentiels :

L'évaluation de l'Offre Technique portera sur les critères essentiels résumés ci-après :

1. Présentation de l'Offre (pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) : **02 points**
2. Expérience et références du Cabinet ou du Bureau d'Etudes dans les missions similaires : **18 points**
3. Moyens logistiques, techniques et matériels : **10 points**
4. Compréhension de la mission (TDR, plan de travail, calendrier et méthodologie) : **20 points**
5. Qualification et compétences du personnel clé pour la mission : **50 points**

TOTAL : 100 POINTS**Méthode de sélection du Cabinet ou Bureau d'Etudes :**

Le Cabinet ou le Bureau d'Etudes sera choisi par la méthode de sélection qualité –coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'Offre aura été évaluée la mieux disante et qui aura satisfait à 70% des critères essentiels et satisfait à tous les critères éliminatoires selon la formule suivante :

$$NF = \frac{70\%NT + 30\%MFis}{MFim}$$

NF : note finale ;

NT : note technique ;

MFis : montant offre financière du soumissionnaire ;

MFim : montant offre financière moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant une période de **quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Administrateur du FODECC sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé, 2^{ième} étage, téléphone 222 21 88 24.

Corruption et dénonciation

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 20 Décembre 2017

Le COORDONNATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/BUNEC/CIPM/2017 DU 20 DECEMBRE 2017
RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL
(BUNEC).**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Bureau National de l'Etat Civil lance, selon la procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la fourniture du matériel informatique au Bureau National de l'Etat Civil.

2. Consistance des prestations

La fourniture, objet du présent Appel d'Offres, consiste en la fourniture du matériel informatique au Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC).

3. Cout Prévisionnel

Le Coût prévisionnel des prestations est de Trente Millions (30 000 000) Fcfa.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais.

6. Financement

La fourniture, objet du présent Appel d'Offres, est financée par le Budget du Bureau National de l'Etat civil, exercice 2018.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Bureau National de l'Etat Civil, Direction des Affaires Administratives et Financières, Service des Marchés et des Approvisionnements, porte 204, sis à Yaoundé, rue hippodrome, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction Générale Bureau National de l'Etat Civil , Direction des Affaires Administratives et Financières, Service des Marchés et des Approvisionnements, porte 204, sis à Yaoundé, rue hippodrome ,dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille **(50 000) Francs CFA**, payable à la BICEC compte ARMP et représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé à la Direction Générale du Bureau National de l'Etat Civil , Direction des Affaires Administratives et Financières, Service des marchés et des Approvisionnements porte 204, sis à Yaoundé, rue hippodrome au plus tard le **2017 à 12 heures précises**, heure locale, portant la mention suivante :

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N°009/AONO/BUNEC/CIPM /2017 DU20 DECEMBRE 2017

RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE AU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC)»

« **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures, objet du présent Appel d'Offres est de un (01) mois calendaire.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de trois cent mille **(300 000) francs CFA**.

Cette caution devra être délivrée par une banque de premier ordre, agréée par le Ministère en charge des Finances. La validité de cette caution devra être de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou par une Autorité Administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non respect du modèle des pièces du DAO entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le **10 janvier 2017 à 13 heures, heure locale**, dans la salle de conférences du Bureau National de l'Etat Civil, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

14.1 - Critères éliminatoires :

- absence d'une pièce administrative ou non conforme sous 48 heures à compter de l'ouverture des offres ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- note technique inférieure à 70% des critères essentiels ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.

14.2 - Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation. Ces critères portent sur les éléments ci-après :

- la conformité des caractéristiques techniques du matériel informatique proposé à celles du DAO ;
- l'expérience du fournisseur ;
- le service après- vente ;
- le délai de livraison;
- l'acceptation des conditions du DAO

15. Attribution

Le Marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre retenue administrativement et techniquement, sera évaluée la moins- disante à l'étape de l'analyse de l'offre financière.

16. Durée Validité des Offres

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours, à compter de la date du dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à l'immeuble siège du Bureau National de l'Etat Civil, Direction des Affaires Administratives et Financières, Service des Marchés et des Approvisionnements, porte 204, sis à Yaoundé, rue hippodrome tel : 699619603/ 679811542

YAOUNDE le 20 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

YOMO ALEXANDRE MARIE

BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/BUNEC/CIPM/2017 DU 20 DÉCEMBRE 2017
POUR LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU AU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC).**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Bureau National de l'Etat Civil lance, selon la procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la fourniture du mobilier de Bureau au Bureau National de l'Etat Civil.

2. Consistance des prestations

La fourniture, objet du présent Appel d'Offres, consiste en la fourniture du mobilier de bureau au Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC). Ledit mobilier comprend notamment :

- les chaises pour bureaux-Directeurs;
- les chaises pour bureaux de cadres ;
- les réfrigérateurs ;
- les téléviseurs ;
- les postes-radio ;
- les cafetières ; -les tasses de café ;
- les cuillères à café ;
- les régulateurs de tension ;
- l'armoire de rangement
- les machines à relier etc .

3. Cout Prévisionnel

Le Coût prévisionnel des prestations est de quarante neuf millions (49 000 000) Fcfa

4. Allotissement

Les fournitures objet du présent Appel d'Offres, sont regroupées en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais.

6. Financement

La fourniture, objet du présent Appel d'Offres, est financée par le Budget du Bureau National de l'Etat civil, exercice 2018.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Bureau National de l'Etat Civil , Direction des Affaires Administratives et Financières, Service des Marchés et des Approvisionnements porte 204, sis à Yaoundé, rue hippodrome dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction Générale Bureau National de l'Etat Civil , Direction des Affaires Administratives et Financières, Service des Marchés et des Approvisionnements porte 204, sis à Yaoundé, rue hippodrome, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille **(50 000) Francs CFA**, payable à la BICEC compte ARMP et représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé à la Direction Générale du Bureau National de l'Etat Civil , Direction des Affaires Administratives et Financières, Service des Marchés et des Approvisionnements , porte 204, sise à Yaoundé, rue hippodrome au plus tard le **10 janvier 2018 à 12 heures précises**, heure locale, portant la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 10 /AONO/BUNEC/CIPM /2017 DU 20 DECEMBRE 2017

RELATIF A LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU AU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC)»

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres est de un (01) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de cinq cent mille **(500 000) francs CFA**.

Cette caution devra être délivrée par une banque de premier ordre, agréée par le Ministère en charge des Finances. La validité de cette caution devra être de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou par une Autorité Administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le **10 janvier 2018 à 13 heures, heure locale**, dans la salle de conférences du Bureau National de l'Etat Civil, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

14.1 - Critères éliminatoires :

- absence d'une pièce administrative ou non conforme sous 48 heures à compter de l'ouverture des offres ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- note technique inférieure à 70% des critères essentiels ;

absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.

14.2 - Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées suivant le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation. Ces critères portent sur les éléments ci-après :

- la conformité des caractéristiques techniques du mobilier de bureau proposé à celles du DAO ;
- l'expérience du fournisseur ;
- le service après-vente ;
- le délai de livraison ;
- l'acceptation des conditions du DAO

15. Attribution

Le Marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre retenue administrativement et techniquement, sera évaluée la moins-disante à l'étape de l'analyse des offres financières.

16. Durée Validité des Offres

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours, à compter de la date du dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à l'immeuble siège du Bureau National de l'Etat Civil, Direction des Affaires Administratives et Financières, Service des Marchés et des Approvisionnements, porte 204, sis à Yaoundé, rue hippodrome tel : 699619603/ 679811542.

YAOUNDE le 20 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

YOMO ALEXANDRE MARIE

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU DJÉREM

AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BLOC ADMINISTRATIF TOUS EQUIPES ET AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de réexécution des travaux de construction de deux (02) blocs de deux (02) salles de classe avec bloc administratif tous équipés avec bloc latrine à trois (03) compartiments dans certaines écoles primaires de la commune de Garoua-Boulaï, le Délégué Départemental des Marchés Publics du Lom et Djérem, Autorité Contractante, lance pour le compte du Maire de la Commune de Garoua-Boulaï, Maître d'Ouvrage, le présent avis de consultation.

2. Consistance des prestations

N° LOT	Désignations	Localités	Financements
01	Construction d'un Bloc maternel équipé avec bloc latrine à trois compartiments	Ecole Publique Primaire de DOFORO	PNDP (Hors taxe (FED) et TVA (BIP))
02	Construction d'un bloc de deux salle de classe avec bloc administratif tous équipées un bloc latrine à trois compartiments	Ecole Publique Primaire de NADOUNGUE	PNDP (Hors taxe (FED) et TVA (BIP))

N.B : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot

3. Allotissement

LOT N° 01:Construction d'un Bloc maternel équipé avec bloc latrine à trois compartiments

LOT N° 02:Construction d'un bloc de deux salle de classe avec bloc administratif tous équipées un bloc latrine à trois compartiments

4. Participation et origine

La participation au présent Avis de consultation est ouverte à égalité de conditions aux petites et moyennes entreprises de droit camerounais ci-après :

Lot N°01&2

N°	NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	Ets NDEMBOYE ET FILS	Bertoua	B.P : 695	676 07 64 99
2	Sté CONFEX CAM Sarl	Yaoundé	B.P ; 8228	22 22 00 54 22 22 68 66
3	Ets NANCY	Doume	B.P: 01	696 52 23 97
4	Ets DG SERVICES	Douala	B.P : 4921	675 90 28 29

5	AFRICA TECHNOLOGIES Sarl	Douala	B.P; 17183	33 05 64 91 699 58 39 88
6	Sté UNIPRONCE Sarl	Yaoundé		22 21 06 77

5. Financement**PNDP (Hors taxe (FED) et TVA (BIP))****6. Acquisition du Dossier**

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement à la Délégation Départementale du Lom et Djérem dès publication du présent Avis de Consultation, pendant les jours ouvrables, entre **7 heures 30 et 15 heures 30**.

7. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devront parvenir à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem à Bertoua, par le chef de Service de la Passation des Marchés, le **03/01/2018 à 10 heures** précises et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION N°005/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BLOC ADMINISTRATIF TOUS EQUIPES ET AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMLPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : PNDP (FED), Exercice 2018
« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de **cent vingt (120) jours** calendaires.

9. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djérem, à la salle de réunion de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem à Bertoua, le **03/01/2018z 11 heures**préases.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Attribution

La Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djerem proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante, le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, est vérifié satisfaisant aux conditions minimales de qualifications imposées.

11. Durée Validité des Offres

L'offre qui devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission, restera valable pendant une période de 90 (Quatre Vingt Dix) jours calendaires.

12. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem ou à la Cellule Régionale du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) à Bertoua.

BERTOUA le 14 Décembre 2017

Le **DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**

RAHMATOU OUMAROU Saly

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU DJÉREM

AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BLOC ADMINISTRATIF TOUS EQUIPES ET AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction de deux (02) blocs de deux (02) salles de classe avec bloc administratif tous équipés avec bloc latrine à trois (03) compartiments dans certaines écoles primaires de la commune de Garoua-Boulaï, le Délégué Départemental des Marchés Publics du Lom et Djérem, Autorité Contractante, lance pour le compte du Maire de la Commune de Garoua-Boulaï, Maître d'Ouvrage, le présent avis de consultation.

2. Consistance des prestations

N° LOT	Désignations	Localités	Financements
01	Construction d'un bloc de deux salle de classe avec bloc administratif tous équipées un bloc latrine à trois compartiments	Ecole Publique Primaire Bilingue de Garoua-Boulaï	PNDP (100% IDA)
02	Construction d'un bloc de deux salle de classe avec bloc administratif tous équipées un bloc latrine à trois compartiments	Ecole Publique Primaire de GOZA	PNDP [Hors taxe (FED) et TVA (BIP)]

3. Allotissement

LOT N°01:Construction d'un bloc de deux salle de classe avec bloc administratif tous équipées un bloc latrine à trois compartiments

LOT N°02:Construction d'un bloc de deux salle de classe avec bloc administratif tous équipées un bloc latrine à trois compartiments

4. Participation et origine

La participation au présent Avis de consultation est ouverte à égalité de conditions aux petites et moyennes entreprises de droit camerounais ci-après :

Lot N°01&02

N°	NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	Ets AKONO & FILS	Bertoua	B.P : 5975	674 17 92 11
2	Ets YANN ET FRERES	Yaoundé	B.P : 2274	699 66 31 57
3	Ets MM BUSINESS SERVICES	Bertoua	-	670 03 72 27
4	Ets NDEMBOYE ET FILS	Bertoua	B.P : 695	676 07 64 99

5	Ets DEMAZ	Yaoundé		661 24 54 18
6	Ets YOUB'SON	Bertoua		677 59 85 27

5. Financement**PNDP (100% IDA)****6. Acquisition du Dossier**

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement à la Délégation Départementale du Lom et Djérem dès publication du présent Avis de Consultation, pendant les jours ouvrables, entre **7 heures 30 et 15 heures 30**.

7. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devront parvenir à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem à Bertoua, par le chef de Service de la Passation des Marchés, le **03/01/2018 à 10 heures** précises et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BLOC ADMINISTRATIF TOUS EQUIPES ET AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

**Financement : PNDP (100%IDA et FED), Exercice 2018
« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

8. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de **cent vingt (120) jours** calendaires.

9. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djérem, à la salle de réunion de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem à Bertoua, le **03/01/2018 à 11 heures** précises. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Attribution

La Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djerem proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante, le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, est vérifié satisfaisant aux conditions minimales de qualifications imposées.

11. Durée Validité des Offres

L'offre qui devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission, restera valable pendant une période de 90 (Quatre Vingt Dix) jours calendaires.

12. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem ou à la Cellule Régionale du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) à Bertoua.

BERTOUA le 14 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

RAHMATOU OUMAROU Saly

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU DJÉREM

AVIS DE CONSULTATION N°007/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BLOC ADMINISTRATIF TOUS EQUIPES ET AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE MBORGUENE DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction d'un (01) bloc de deux (02) salles de classe avec bloc administratif tous équipés avec bloc latrine à trois (03) compartiments à l'école publique primaire de MBORGUENE dans la commune de Garoua-Boulaï, le Délégué Départemental des Marchés Publics du Lom et Djérem, Autorité Contractante, lance pour le compte du Maire de la Commune de Garoua-Boulaï, Maître d'Ouvrage, le présent avis de consultation.

2. Consistance des prestations

N° LOT	Désignations
01	Construction d'un bloc de deux salle de classe avec bloc administratif tous équipées un bloc latrine à trois compartiment

3. Participation et origine

La participation au présent Avis de consultation est ouverte à égalité de conditions aux petites et moyennes entreprises de droit camerounais ci-après :

Lot N°01&02

N°	NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	Ets AKONO & FILS	Bertoua	B.P : 5975	674 17 92 11
2	Ets MAYO ET FILS	Bertoua	-	699 56 68 62
3	Ets MBONJI AND COMPANY	Doume	B.P: 01	696 52 23 97
4	Ets CLOVIS	Bertoua	-	675 50 47 67

4. Financement

PNDP (Hors taxe (FED) et TVA (BIP))

5. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement à la Délégation Départementale du Lom et Djérem dès publication du présent Avis de Consultation, pendant les jours ouvrables, entre **7 heures 30 et 15 heures 30**.

6. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'Identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devront parvenir à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem à Bertoua, par le chef de Service de la Passation des Marchés, le **03/01/2018 à 10 heures** précises et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION N°007/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BLOC ADMINISTRATIF TOUS EQUIPES ET AVEC BLOC LATRINE A TROIS COMPARTIMENTS A L'ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE MBORGUENE DANS LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : PNDP (FED), Exercice 2018
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

7. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de **cent vingt (120) jours** calendaires.

8. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djérem, à la salle de réunion de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem à Bertoua, le **03/01/2018h 11 heures** précises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9. Attribution

La Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djerem proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante, le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, est vérifié satisfaisant aux conditions minimales de qualifications imposées.

10. Durée Validité des Offres

L'offre qui devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission, restera valable pendant une période de **90 (Quatre Vingt Dix) jours** calendaires.

11. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem ou à la Cellule Régionale du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) à Bertoua.

BERTOUA le 14 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

RAHMATOU OUMAROU Saly

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU DJÉREM

AVIS DE CONSULTATION N°008/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU U/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) PUIITS ET LA REALISATION DE DEUX (02) FORAGES CHACUN EQUIPE D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction de quatre (04) puits et la réalisation de deux (02) forages chacun équipé d'une pompe à motricité humaine dans certaines localités de la Commune de Garoua- Boulai, le Délégué Départemental des Marchés Publics du Lom et Djérem, Autorité Contractante, lance pour le compte du Maire de la Commune de Garoua-Boulai, Maître d'Ouvrage, le présent avis de consultation.

2. Consistance des prestations

N°LOT	Désignations	Localités	Financements
Unique	Construction de deux (02) Forage chacun équipé d'une pompe à motricité humaine dans la commune de Garoua-Boulai	1) Quartier GOZA ; 2) Ecole Publique Primaire e GOZA;	PNDP (Hors taxe (FED) et TVA (BIP))
	Construction de quatre (04) Puits chacun équipé d'une pompe à motricité humaine dans la commune de Garoua-Boulai	1)SOKORTA; 2) NAMBORI; 3) Ecole Publique Primaire deTAPARE 4) Ecole Publique Primaire de DOFORO	PNDP (100% IDA)

3. Allotissement

LOT UNIQUE

4. Participation et origine

La participation au présent Avis de consultation est ouverte à égalité de conditions aux petites et moyennes entreprises de droit camerounais ci-après :

N°	NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	Ets BEDIANG 18ème BITSONG	Bertoua	-	694 33 82 26
2	Groupe MATTIODA Sarl	Yaoundé	B.P : 14914	22 23 00 85
3	Ets GEORGES & Cie	Yaoundé	B.P: 8011	695 68 11 75
4	Ets ZBUILDING	Yaoundé	B.P : 15139	655 04 67 67

5. Financement

PNDP (100% IDA)

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djerem dès publication du présent Avis de Consultation, pendant les jours ouvrables, entre **7 heures 30 et 15 heures 30**.

7. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devront parvenir à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem à Bertoua, par le chef de Service de la Passation des Marchés, le **03/01/2018 à 10 heures** précises et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION N°008/AC/PR/MINMAP/CDPM/LOM ET DJEREM/2017 DU 14/12/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION QUATRE (04) Puits ET LA REALISATION DE DEUX (02) FORAGES CHACUN EQUIPE D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE U COMMUNE DE GAROUA-BOULAÏ, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

Financement : PNDP (100%IDA et FED), Exercice 2018
« **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** »

8. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de **cent cinquante (150) jours** calendaires.

9. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djerem, à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem à Bertoua, le **03/01/2018 à 11 heures précises**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Attribution

La Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djerem proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante, le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, est vérifié satisfaisant aux conditions minimales de qualifications imposées.

11. Durée Validité des Offres

L'offre qui devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission, restera valable pendant une période de **90 (Quatre Vingt Dix)** jours calendaires.

12. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Lom et Djérem ou à la Cellule Régionale du Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP) à Bertoua.

BERTOUA le 14 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

RAHMATOU OUMAROU Saly

CAMEROON TELECOMMUNICATIONS

AVIS DE CONSULTATION N° 027/AC/DG/CIPM/CAMTEL DU 05/12/2017

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de CAMTEL, lance la présente consultation pour la fourniture à CAMTEL d'accessoires pour le dépannage des terminaux CDMA fixes wireless FWT (4000 chargeurs et 3000 batteries)

2. Consistance des prestations

N/A

3. Cout Prévisionnel

pour un montant prévisionnel de 39.000.000 FCFA TTC.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés camerounaises exerçant dans le domaine.

6. Financement

L'opération sera financée par le Budget CAMTEL exercice 2017 pour un montant prévisionnel de 39.000.000 FCFA TTC.

7. Consultation du Dossier

N/A

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès de la Direction des Achats et du Patrimoine, Sous-Direction des Achats sise au 6^{ème} étage, porte 602 de la tour CAMTEL, Tél. (237) 222-23-40-65, 222-23-70-53 ; Fax : (237) 222-23-03-03 sur présentation d'un reçu de versement, pour frais d'achat de dossier, de la somme non remboursable de 15 000 FCFA (Quinze mille FCFA) au Compte Spécial CAS - ARMP N° 335 988 ouvert auprès des Agences BICEC (Yaoundé agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, Bertoua). Toute soumission devra comprendre ce reçu de versement.

9. Remises des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (1) original et six (6) copies respectivement marqués comme tels, devront parvenir à la Direction des Achats et du Patrimoine, Sous-Direction des Achats sise à la porte 602 du siège CAMTEL ou être déposées contre récépissé à l'adresse sus indiquée, au plus tard le 08 / 01 /2018 à 13h heure locale.

Les enveloppes contenant les offres doivent être fermées. Elles seront placées à l'intérieur d'un pli extérieur hermétiquement fermé portant impérativement la seule et unique mention suivante :

« Consultation N°027/AC/DG/CIPM/CAMTEL du 05/12/2017 pour

la fourniture a CAMTEL d'accessoires pour le dépannage des terminaux CDMA Fixes Wireless FWT

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les offres chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) devront être déposées en 07 exemplaires dont un original et six copies.

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison est de soixante (60) jours maximum à compter de la date de notification de la lettre-commande.

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

N/A

13. Ouverture des Plis

Les plis reçus seront transmis à la CIPM en vue du dépouillement le même jour à 14 h précises.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera sur la base de critères éliminatoires et essentiels.

6. 1 : Critères éliminatoires

- *Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;*
- *Omission d'un prix unitaire quantifié.*

6. 2 : Critères essentiels

- *Présentation générale de l'offre ;*
- *Conformité de l'offre aux spécifications techniques de la DC.*

15. Attribution

La Lettre commande sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre évaluée « la moins disante » et remplissant les capacités techniques et administratives requises et reprises dans le règlement de la consultation joint.

LETTRE DE SOUMISSION

Les offres devront obligatoirement être accompagnées d'une lettre de soumission signée et timbrée au tarif en vigueur par le soumissionnaire faisant ressortir l'engagement de ce dernier à réaliser les prestations pour un montant et un délai précis.

16. Durée Validité des Offres

N/A

17. Renseignements Complémentaires

N/A

YAOUNDE le 5 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NKOTO EMANE DAVID

CAMEROON TELECOMMUNICATIONS

AVIS DE CONSULTATION N° 026/AC/DG/CIPM/CAMTEL DU 05/12/2017 POUR LA FOURNITURE DE 15 ONDULEURS 1500 VA ET DE 25 ONDULEURS 2000 VA POUR LES POSTES D'ENCAISSEMENT DES AGENCES COMMERCIALES CAMTEL.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de CAMTEL, lance la présente consultation pour la fourniture de 15 Onduleurs 1500 VA et de 25 Onduleurs 2000 VA pour les postes d'encaissement des Agences Commerciales CAMTEL.

2. Consistance des prestations

N/A

3. Cout Prévisionnel

pour un montant prévisionnel de 20.000.000 FCFA TTC.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés camerounaises exerçant dans le domaine.

6. Financement

L'opération sera financée par le Budget CAMTEL exercice 2017 pour un montant prévisionnel de 20.000.000 FCFA TTC.

7. Consultation du Dossier

N/A

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès de la Direction des Achats et du Patrimoine, Sous-Direction des Achats sise au 6^{ème} étage, porte 602 de la tour CAMTEL, Tél. (237) 222-23-40-65, 222-23-70-53 ; Fax : (237) 222-23-03-03 sur présentation d'un reçu de versement, pour frais d'achat de dossier, de la somme non remboursable de 15 000 FCFA (Quinze mille FCFA) au Compte Spécial CAS - ARMP N° 335 988 ouvert auprès des Agences BICEC (Yaoundé agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, Bertoua). Toute soumission devra comprendre ce reçu de versement.

9. Remises des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (1) original et six (6) copies respectivement marqués comme tels, devront parvenir à la Direction des Achats et du Patrimoine, Sous-Direction des Achats sise à la porte 602 du siège CAMTEL ou être déposées contre récépissé à l'adresse sus indiquée, au plus tard le 02 /01/2018 à 13h heure locale.

Les enveloppes contenant les offres doivent être fermées. Elles seront placées à l'intérieur d'un pli extérieur hermétiquement fermé portant impérativement la seule et unique mention suivante :

« Consultation N°026/AC/DG/CIPM/CAMTEL du 05/12/2017 pour

la fourniture de 15 Onduleurs 1500 VA et de 25 Onduleurs 2000 VA pour les postes d'encaissement des Agences Commerciales CAMTEL

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les offres chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) devront être déposées en 07 exemplaires dont un original et six copies.

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison est de trente (30) jours maximum à compter de la date de notification de la lettre-commande.

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

N/A

13. Ouverture des Plis

Les plis reçus seront transmis à la CIPM en vue du dépouillement le même jour à 14 h précises.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera sur la base de critères éliminatoires et essentiels.

6. 1 : Critères éliminatoires

- *Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;*
- *Omission d'un prix unitaire quantifié ;*
- *Non-exécution d'un contrat précédent.*

6. 2 : Critères essentiels

- *Présentation générale de l'offre ;*
- *Conformité de l'offre aux spécifications techniques de la DC.*

15. Attribution

La Lettre commande sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre évaluée « la moins disante » et remplissant les capacités techniques et administratives requises et reprises dans le règlement de la consultation joint.

Article 8 – LETTRE DE SOUMISSION

Les offres devront obligatoirement être accompagnées d'une lettre de soumission signée et timbrée au tarif en vigueur par le soumissionnaire faisant ressortir l'engagement de ce dernier à réaliser les prestations pour un montant et un délai précis.

16. Durée Validité des Offres

N/A

17. Renseignements Complémentaires

N/A

YAOUNDE le 5 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NKOTO EMANE DAVID

CAMEROON TELECOMMUNICATIONS

AVIS DE CONSULTATION N°025/AC/DG/CIPM/CAMTEL DU 05/12/2017 POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIELS DE MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE PROTECTION DES ÉQUIPEMENTS.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de CAMTEL, lance la présente consultation pour la fourniture de matériels de mise en place des systèmes de protection des équipements.

2. Consistance des prestations

N/A

3. Cout Prévisionnel

pour un montant prévisionnel de 25.000.000 FCFA TTC.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés camerounaises exerçant dans le domaine.

6. Financement

L'opération sera financée par le Budget CAMTEL exercice 2017 pour un montant prévisionnel de 25.000.000 FCFA TTC.

7. Consultation du Dossier

N/A

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès de la Direction des Achats et du Patrimoine, Sous-Direction des Achats sise au 6^{ème} étage, porte 602 de la tour CAMTEL, Tél. (237) 222-23-40-65, 222-23-70-53 ; Fax : (237) 222-23-03-03 sur présentation d'un reçu de versement, pour frais d'achat de dossier, de la somme non remboursable de 15 000 FCFA (Quinze mille FCFA) au Compte Spécial CAS - ARMP N° 335 988 ouvert auprès des Agences BICEC (Yaoundé agence Centrale, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, Bertoua). Toute soumission devra comprendre ce reçu de versement.

9. Remises des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (1) original et six (6) copies respectivement marqués comme tels, devront parvenir à la Direction des Achats et du Patrimoine, Sous-Direction des Achats sise à la porte 602 du siège CAMTEL ou être déposées contre récépissé à l'adresse sus indiquée, au plus tard le 02 / 01 /2018 à 13h heure locale.

Les enveloppes contenant les offres doivent être fermées. Elles seront placées à l'intérieur d'un pli extérieur hermétiquement fermé portant impérativement la seule et unique mention suivante :

« Consultation N°025/AC/DG/CIPM/CAMTEL du 05/12/2017pour

la fourniture de matériels de mise en place des systèmes de protection des équipements

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les offres chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) devront être déposées en 07 exemplaires dont un original et six copies.

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison est de trente (30) jours maximum à compter de la date de notification de la lettre-commande.

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

N/A

13. Ouverture des Plis

Les plis reçus seront transmis à la CIPM en vue du dépouillement le même jour à 14 h précises.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera sur la base de critères éliminatoires et essentiels.

6. 1 : Critères éliminatoires

- *Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;*
- *Omission d'un prix unitaire quantifié ;*
- *Non-exécution d'un contrat précédent.*

6. 2 : Critères essentiels

- *Présentation générale de l'offre ;*
- *Conformité de l'offre aux spécifications techniques de la DC.*

15. Attribution

La Lettre commande sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre évaluée « la moins disante » et remplissant les capacités techniques et administratives requises et reprises dans le règlement de la consultation joint.

LETTRE DE SOUMISSION

Les offres devront obligatoirement être accompagnées d'une lettre de soumission signée et timbrée au tarif en vigueur par le soumissionnaire faisant ressortir l'engagement de ce dernier à réaliser les prestations pour un montant et un délai précis.

16. Durée Validité des Offres

N/A

17. Renseignements Complémentaires

N/A

YAOUNDE le 5 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NKOTO EMANE DAVID

PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ÉQUITÉ ET DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET N°
040/ASMI/MINEDUB/MINESEC/PAEQUE/UCP/SPM/12-2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
INTERNATIONAL INDIVIDUEL POUR ACCOMPAGNER L'UNITE DES ACQUIS SCOLAIRES DANS LA
CONDUITE DE L'ÉVALUATION DANS LES CLASSES DU CP/CL2 ET DU CE1/CL3 ACTIVITÉ N°7
CONSULTANT DU PPM MIS À JOUR AU 26 SEPTEMBRE 2017**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de ce projet publié dans Development Business en ligne des Nations Unies (**UNDB online**) en date du **23 novembre 2015**.

Le Cameroun a fait de l'Education une de ses priorités en matière de Développement Social et Economique. C'est ainsi qu'en Août 2013, le pays a élaboré et validé la stratégie révisée du Secteur de l'Education et de la Formation (DSSEF) pour la période 2013-2020 adossée au DSCE. L'un des axes majeurs de ce document s'articule autour de l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages au primaire et au secondaire. L'une des recommandations fortes étant la mise en place d'une équipe nationale autonome chargée de conduire régulièrement l'évaluation des acquis scolaires « tout en s'assurant que les résultats obtenus seront largement disséminés et conduiront à des actions de remédiation aux fins d'aider les enfants en difficulté » et par ricochet l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation dans le système éducatif camerounais. Document SSEF P77.

2. Objet

Le Partenariat Mondial pour l'Education (PME), soutient les efforts du Gouvernement dans la mise en place d'un ensemble de mesures visant l'amélioration de la qualité et l'efficacité du système éducatif Camerounais, à travers le Programme d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité de l'Education au Cameroun (PAEQUE). C'est dans cette vision qu'une évaluation des acquis scolaires des élèves du CP/CL2, du CE2/CL4 et du CM2/CL6 en langues d'enseignement et en Mathématiques a été réalisée au cours de l'année scolaire 2016/2017. Cette étude visait la mesure de l'impact de la fourniture des manuels scolaires essentiels (Français, Anglais et Mathématiques) et des recrutements récents des enseignants dans l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Il est question d'en organiser une seconde et les élèves ciblés sont ceux des classes de CP/CL2 et de CE1/CL3. Les résultats des classes de CP/CL2 seront analysés en tenant compte des observations de la première évaluation tandis que ceux du CE1/CL3 serviront à renseigner certains indicateurs du cadre des résultats du PAEQUE.

Pour ce faire, il est indispensable de recruter un consultant pour accompagner l'Unité des Acquis Scolaires dans la définition d'un cadre de référence pour les tests envisagés.

Le PAEQUE entend utiliser les ressources mobilisées pour financer le contrat relatif à l'étude suscitée.

3. Consistance des prestations

Les services du Consultant consistent à :

a. Objectif général

Renforcer les capacités des membres de l'Unité des Acquis Scolaires (UAS) à la maîtrise des méthodes EGRA (Early Grade Reading Assessment) et EGMA (Early Grade Maths Assessment) en lecture et en mathématiques et à l'utilisation du logiciel STATA notamment dans son déploiement dans la Théorie de Réponse à l'Item (TRI) et à l'analyse des facteurs explicatifs des scores des élèves aux tests sur les acquis scolaires, en vue de la publication d'un rapport sur les acquis scolaires au plus tard en juillet 2018..

b. Objectifs spécifiques :

- Former les membres de l'UAS à la maîtrise de la méthode EGRA pour l'évaluation de la langue d'enseignement (Anglais – Français) et les procédures y afférentes ;
- Former les membres de l'UAS à la maîtrise de la méthode EGMA dans l'évaluation des mathématiques et les procédures y afférentes ;
- Elaborer un cadre de références de l'évaluation des acquis en utilisant les méthodes EGRA et EGMA ;
- Décrire la typologie d'items utilisant les méthodes EGRA et EGMA ;
- Former les membres de l'UAS à l'utilisation de la Théorie de Réponse à l'Item pour l'analyse des évaluations des acquis scolaires ;
- Former le personnel de l'UAS à l'implémentation et à l'utilisation du logiciel STATA ;
- Initier les le personnel du l'UAS au déploiement de la TRI dans le logiciel STATA pour l'analyse des résultats d'une évaluation des acquis scolaires et notamment pour l'analyse des facteurs explicatifs des scores des élèves.
- Appuyer la structuration de l'UAS.

c. Période d'intervention

- janvier 2018 pour l'élaboration du cadre de référence (25 jours)
- juin 2018 à la phase d'analyse des résultats et l'appui à la préparation du rapport (30 jours).

4. Participation et origine

Le Coordinateur Général du PAEQUE invite les consultants individuels admissibles à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus. Les Consultants intéressés devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations. L'Unité de Coordination du PAEQUE se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

5. Remises des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais, doivent être directement déposées à l'adresse indiquée ci-dessous par simple courrier ou par courrier électronique, au plus tard **14 jours à partir de la date de publication du présent avis** et devront comporter la mention suivante

« Manifestation d'intérêt, Services de Consultants pour le recrutement d'un consultant international individuel pour accompagner l'unité des acquis scolaires dans la conduite de l'évaluation dans les classes du CP/CL2 et du CE1/CL3».

6. Critères d'évaluation

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de bac + 4 (au minimum Master ou équivalent) dans le domaine des statistiques, sciences de l'éducation et/ou de l'économie;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de l'analyse sectorielle, de la planification de la gestion des systèmes éducatifs ;
- Avoir une pratique d'au moins 5 ans de la conduite des évaluations nationales et internationales des acquis scolaires ;
- Avoir conduit plusieurs évaluations des acquis scolaire au niveau national ou international ;
- Avoir une expérience de travail avec les Ministères des pays africains et les partenaires au développement ;
- Connaissance des systèmes éducatifs africains ;
- Connaissance des méthodes EGRA et EGMA en lecture/mathématiques ;
- Connaissance du logiciel STATA et son implémentation à la Théorie des Réponses à l'Item;
- Connaissance de la problématique de l'éducation dans le contexte des pays en développement notamment africains ;
- Capacité à effectuer régulièrement des missions en particulier dans des contextes divers et difficiles ;
- Capacité à travailler avec et au sein d'équipes multiculturelles et multidisciplinaires;
- Capacité à travailler en respectant des délais contraints ;
- Excellente maîtrise du français ou de l'anglais et bonne connaissance de l'autre langue.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des Directives "Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Edition de janvier 2011 révisée en 2014, et relatives aux règles de la Banque mondiale en matières de conflit d'intérêts sont applicables.

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection des consultants individuels(CI) telle que décrite dans les Directives des Consultants susmentionnées.

7. Renseignements Complémentaires

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures ouvrables entre neuf (09) heures et quinze (15) heures.

L'adresse de contact et de dépôt des manifestations d'intérêt est la suivante :

Monsieur le Coordonnateur Général de l'Unité de Coordination du PAEQUE, Camp-SIC Nlongkak Ex IPAR (ancien PASE) Yaoundé, B.P.: 1600 Yaoundé-Cameroun, Tél: 675 292 949, email : atchameni@yahoo.fr, avec copie à oloavenant@yahoo.fr et à spantami@yahoo.fr

YAOUNDE le 14 Décembre 2017

Le COORDONNATEUR GÉNÉRAL

TCHAMENI Apollinaire

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERÊT N° 03900/ASMI/MINH DU 19 DECEMBRE 2017 POUR L'ELABORATION D'UN CAHIER DE CHARGES-TYPES ENCADRANT L'HABITAT ADMINISTRE AU CAMEROUN AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Cameroun connaît une urbanisation galopante caractérisée par un rythme d'urbanisation annuel de 4% en moyenne. En 2005, d'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, le Cameroun comptait 9 villes de plus de 100.000 habitants, 23 villes d'au moins 50.000 habitants et 78 localités d'au moins 10.000 habitants réparties entre toutes les régions. Les villes de Douala et Yaoundé comptent à elles seules un peu plus de 43% de la population urbaine, avec un taux de croissance moyen oscillant entre 5 et 6% par an.

Les conséquences de cette forte urbanisation, qui se produit dans un laps de temps relativement réduit et dans un contexte de crise économique qu'a traversée le Cameroun dans les années 80 et 90, se traduisent par une occupation rapide, anarchique et consommatrice des espaces urbains.

L'enquête sur le «Cadre de Vie des Populations » ECAM III menée en 2002 a mis en évidence une proportion importante des quartiers sous-structurés et à habitat précaire dans les plus grandes villes du Cameroun de près de 71,6% à Douala et 62,4% à Yaoundé. Sur l'ensemble du territoire national, on note une prolifération des bidonvilles dont la proportion est actuellement estimée entre 60% et 70%.

L'analyse cursive de la dissémination des habitats sous-structurés montre à suffisance que ces quartiers sont construits par les populations elles-mêmes, sans l'intervention de la puissance publique locale ou nationale. L'étude consacrée à la « **stratégie du sous-secteur urbain** » indique plus de 95% des logements produits sont l'œuvre des auto-constructeurs ou auto-promoteurs.

L'intervention de la puissance se fait après coût (ou à postériori) par la régularisation des actes de construction, la consolidation des réseaux de distribution d'eau et d'électricité réalisés très souvent par ces populations, le reprofilage des voies d'accès ou de déserte et parfois par des opérations onéreuses de restructuration ou réalisation des équipements structurants d'accompagnement.

La ville camerounaise est par conséquent construite par des auto-constructeurs, et la puissance publique, handicapée par sa faible capacité financière, n'intervient qu'à postériori, malgré l'existence de textes encadrant le processus d'occupation des espaces urbains. On peut relever entre autres :

- La Loi n° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun, ses cinq (05) décrets d'application :
 - *Décret n°2008/0736/PM du 23 avril 2008 fixant les modalités d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine;*
 - *Décret n°2008/0737/PM du 23 avril 2008 fixant les règles de sécurité, d'hygiène et d'assainissement en matière de construction;*
 - *Décret n°2008/0738/PM du 23 avril 2008 portant organisation des procédures et modalités de l'aménagement foncier;*
 - *Décret n°2008/0739/PM du 23 avril 2008 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction;*
 - *Décret n°2008/0740/PM du 23 avril 2008 fixant le régime des sanctions applicables aux infractions aux règles d'urbanisme.*
- L'arrêté N°166 – SECTP du 12 août 1968 fixant les formes et délais d'instruction des demandes d'autorisation de lotissement ;
- Le décret N°79 -194 du 19 mai 1979 fixant les règles relatives à la création des lotissements ;

- Le décret N°81 – 185 du 04 mai 1981 réglementant les conditions de réalisation des lotissements sociaux par la MAETUR ;
- L'arrêté N°79 – CAB – PM du 10 juillet 1981 fixant les modalités d'attribution des parcelles des lotissements sociaux ;
- L'arrêté N°01014 – A – MINUH de décembre 1982 fixant les règles dérogatoires de construction applicables dans les lotissements sociaux ;
- L'arrêté N°126 du 17 mars 1986 fixant les modalités d'attribution des parcelles des lotissements de standing.

En dépit de ce dense corpus juridique, l'occupation de l'espace se fait encore de façon anarchique. Pourtant, la plupart des auto-constructeurs n'occupe pas des terrains ex nihilo, mais les acquiert auprès des possesseurs ou des propriétaires terriens.

Pour une infinie partie, les terrains acquis sont immatriculés et font généralement partie d'un lotissement privé, communal ou domanial. Cependant, force est de constater que :

- Les parcelles créées sont multifformes, localisées sur des terrains à fortes pentes, parfois inaccessibles par des voies carrossables de 7,00m d'emprise ;
- Les ilots induits ont également des formes irréguliers, parfois très longues ;
- Les voies ne sont pas hiérarchisées, ni réalisées en tenant compte des accotements, des parkings, des voies piétonnes et cyclables ;
- Les intersections très souvent de formes irrégulières ne sont pas dimensionnées proportionnellement au trafic issu des voies connectées ;
- Les espaces affectés aux équipements structurants ou d'accompagnement, voire de proximité ne sont pas prévus ou sont simplement sous-évalués ;
- Les liaisons des voies avec l'environnement immédiat ne sont pas prises en compte ;
- Les prescriptions liées aux documents de planification de la localité concernée ou des règles d'urbanisme en général ne sont pas respectées;
- Les infrastructures facilitant la production des services urbains et sociaux de proximité ne sont pas prévues.

En outre, pour ceux des autos constructeurs qui majoritairement, acquièrent des terrains relevant du domaine national, les insuffisances relevées dans les lotissements privés, domaniaux ou communaux s'observent avec plus d'acuité. On note à cet égard, l'occupation des terrains non lotis, dans les zones non aedificandi, exposées aux inondations, aux éboulements de terre et inaccessibles par des voies carrossables de 7,00m minimum d'emprise.

Si on peut s'offusquer que l'acquisition des terrains relevant du domaine national par les propriétaires coutumiers se réalisent sans lotissement approuvé au préalable, il importe de reconnaître que la plupart des terrains issus des lotissements privés, communal ou domanial observe des lacunes dans leur élaboration et leur mise en œuvre, alors que ces opérations sont réalisés par des professionnels.

Face donc à la faible capacité de la puissance publique nationale ou locale à réaliser des opérations d'aménagement planifié d'une part, et à la construction et la modélisation de l'espace par les auto-constructeurs d'autre part, il importe, en marge des stratégies de planification urbaine, d'encadrer ou d'administrer la production de l'habitat tant sur le plan juridique et opérationnel que **technique**.

C'est l'intérêt de cette étude, qui a pour vocation de mettre à la disposition des professionnels et de l'administration locale, les normes et les modalités techniques d'élaboration des lotissements privées, domaniaux ou communaux, afin de permettre à la puissance publique, d'administrer la production de l'espace bâti par les autos constructeurs.

2. Objet

Cette étude a pour objectif d'élaborer et de mettre à la disposition des aménageurs et de l'administration les modalités techniques et pratiques pour la conception d'un lotissement dans l'optique d'améliorer l'administration de la production de l'habitat auto-construit au Cameroun.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Faire un bilan diagnostic sur les modalités d'occupation des sols, des parcelles, des îlots par les ménages et l'élaboration des lotissements au Cameroun ;

Proposer des normes techniques d'élaboration des lotissements au Cameroun ;

Proposer des textes normatifs encadrant l'habitat administré au Cameroun.

Cette partie d'étude est composée de quatre (04) phases :

La phase 1, élaboration du rapport de mise en œuvre

Cette phase de l'étude permettra au Consultant et au Maître d'Ouvrage de s'assurer que la compréhension des objectifs de la consultation est bien partagée, et de s'accorder sur le processus de conduite du projet.

Ce rapport de mise en œuvre fera ressortir les éléments ci-après :

- La méthodologie qui permettra d'atteindre les résultats attendus de l'étude (le Consultant devra proposer des améliorations sur les termes de référence en présentant ses limites) ;
- La définition des concepts qui pourront permettre d'avoir une compréhension commune des termes utilisés de l'étude par exemple : **îlot, parcelle, servitude, secteur, lot, lotisseur, aménageur foncier**, unité de voisinage, habitat, habitat (administré, planifié et social), etc.
- La problématique de la conception des lotissements ;
- Le programme détaillé des activités menées et à mener ;
- Le personnel clé de la mission, la définition des tâches de chacun ainsi que l'organigramme ;
- Le matériel et la logistique à mettre en œuvre pour le bon déroulement de l'étude ;
- Les annexes diverses (les fiches d'enquêtes ainsi que la méthode d'enquête à utiliser, liste des personnes ressource à contacter, bibliographie, etc.).

La phase 2, bilan diagnostic

Cette phase de l'étude consistera à identifier, inventorier et évaluer/analyser de manière exhaustive toutes les réflexions/études et actions en cours ou réalisées sur ce sujet, notamment la création d'un lotissement offrant toutes les commodités de construction et d'accès aux différents équipements sociaux de base, et pouvant permettre à l'auto-construction de se bâtir dans une parcelle sans trop de contrainte de terrain (forte dénivelé, formes irrégulières, superficies inférieures à 200m², dimensions des parcelles ne facilitant pas la conception de projets de bâtiment viables ; etc.).

En outre, il élaborera le questionnaire d'enquête (ou un document guide), en vue des descentes sur le terrain, qu'il fera valider par le maître d'ouvrage. Il procèdera par la suite à des descentes dans les deux (02) grandes Communautés Urbaines du Cameroun.

La descente sur le terrain se fera suivant le canevas ci-après : Saisine des acteurs locaux par le maître d'ouvrage, avec transmission du questionnaire ou du document guide préparé par le Consultant, en vue de la collecte documentaire, de la présélection et de la priorisation des lotissements (une dizaine) concernés, et de la mise à disposition d'un ensemble d'informations relatives à ces lotissements (superficie, espaces réservés aux équipements, les types d'équipements projetés, les formes et les dimensions des lots, les voies, les servitudes,...) ;

Visite de courtoisie aux autorités administratives et municipales pour présenter l'objet de la mission et pour une réunion restreinte de mise au point méthodologique. Cette réunion à laquelle prendront part les responsables des services déconcentrés du MINHDU (et éventuellement d'autres départements ministériels) ;

Organisation d'une réunion de concertation élargie (focus group) à la Communauté Urbaine, regroupant tous les acteurs de la ville (autorités administratives, municipales et traditionnelles ; services déconcentrés de l'Etat ; concessionnaires des réseaux ; opérateurs économiques ; organisations de la société civile ; etc.), soit **au maximum trente (30) personnes**, et ayant une connaissance suffisante des sujets à l'ordre du jour. L'organisation de cette réunion incombe au consultant en concertation avec la Communauté Urbaine et les services déconcentrés du MINHDU. Cette rencontre permettra la mise à la disposition du Consultant des documents utiles (cartographie, monographies, différents lotissements, et donnera notamment lieu à une évaluation de lotissements dans la localité concernée ainsi qu'à leur caractérisation) ;

Visite guidée de trois (03) lotissements (privé, domanial et communal) retenus parmi les dix (10) présélectionnés, en vue de la perception de l'organisation des espaces des parcelles, des voies, des servitudes et des équipements.

Au terme des missions d'inspection dans les deux (02) Communautés Urbaines, le Consultant élaborera un bilan diagnostic de la situation actuelle. Ce rapport devra donc présenter entre autres :

- Une revue documentaire sur le cadre juridique et institutionnelle d'élaboration, de validation et de mise en œuvre des lotissements au Cameroun ;
- Une analyse du processus d'élaboration d'un lotissement au Cameroun ;
- Une analyse des documents exigés pour l'approbation des lotissements ;
- Une analyse des documents de référence impactant l'élaboration d'un lotissement au Cameroun (grille d'équipement, règles d'utilisation des sols, ...) ;
- Une description analytique des plans de lotissements privés, domaniaux et communaux ; pour chaque type de lotissement, prendre 03 exemples en fonction des descentes sur le terrain ;
- Un rappel des règles, normes techniques d'élaboration des lotissements, notamment dans un pays occidental ou à

niveau semblable au Cameroun.

La phase 3, élaboration des normes techniques de conception d'un lotissement:

Sur la base du bilan diagnostic sur les modalités d'occupation des sols, des parcelles, des îlots par les ménages et l'élaboration des lotissements au Cameroun, le Consultant élaborera des propositions de paramètres de conception d'un lotissement. Elles devront répondre à la fois à des contraintes économiques et sociétales, en termes de densité et d'habitat, et des obligations environnementales, en termes de réglementation et d'aménagement.

Ce rapport dans son contenu devra entre autres :

- rappeler les procédures d'élaboration d'un lotissement ;
- définir les rôles de l'aménageur foncier ou du lotisseur dans une opération de lotissement ;
- définir les critères de constructibilité d'une parcelle ou d'un lot, qui s'apprécie tant au niveau administratif que sur le plan technique ;
- donner les orientations sur le choix et le type d'équipements à prévoir dans le lotissement ;
- définir les longueurs et largeurs maximales et minimales d'un îlot et d'une parcelle ;
- déterminer les pentes maximales des parcelles en fonction de sa superficie ;
- définir les formes des parcelles en tenant compte des superficies ;
- définir les équarrissages des parcelles en fonction de leur dimensions et de leur position dans le lotissement ;
- définir les profils types des voies et des servitudes ;
- définir le nombre maximal de parcelles dans un îlot ;
- Traiter de l'intégration du lotissement dans le plan d'urbanisme de la ville ;
- Donner les conseils pratiques liés aux opérations de commercialisation.

Le rapport des propositions des paramètres de conception d'un lotissement qui sanctionnera cette phase, sera discutée au cours d'un atelier d'un jour, qu'organisera et animera le Consultant. Ledit Atelier regroupera environ soixante (60) personnes triées parmi les acteurs concernés par la problématique des lotissements et aménagements. La présentation sera soutenue par des cartes graphiques et autres éléments visuels à des échelles convenables.

La phase 4, proposition d'un texte normatif encadrant l'habitat administré au Cameroun

Cette phase a pour objet de proposer des textes normatifs identifiés au cours des phases 2 et 3. Ces textes devront être élaborés en tenant compte de l'environnement juridique, institutionnel, économique et social du Cameroun.

Chaque texte devra être assorti d'un descriptif justificatif et explicatif mettant en exergue leur opportunité et leur incidence dans le secteur de l'habitat administré au Cameroun.

Les consultants intéressés doivent être des bureaux d'études techniques (BET) nationaux dont les quatre branches ont l'objet de cette ASMI. Les compétences diversifiées s'étendent sur les champs relevés supra. Ils devront fournir les informations indiquant la durée prévue de l'étude est de quatre (04) mois hormis les périodes de validation (de deux mois) des différents rapports.

ou ils sont qualifiés pour effectuer lesdites prestations (brochures, références concernant les prestations analogues, expériences dans les conditions similaires, qualifications du personnel d'encadrement, premières et dernières pages des contrats avec certificat de bonne fin ou attestation de mainlevée de la caution de bonne fin délivrée par le maître d'ouvrage)

- Justifier des capacités techniques et financières compatibles avec les prestations à exécuter ;
- **Ne pas avoir plus de deux (02) études en cours d'exécution au MINHDU ;**
- Disposer du matériel et du personnel nécessaires ou s'engager à recruter pour les prestations à exécuter.

NB : Les regroupements sont recommandés dans le cadre du présent ASMI, particulièrement les groupements entre Cabinets nationaux justifiant d'expériences complémentaires sont encouragés par le Maître d'Ouvrage.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, seront financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINHDU, Exercice 2018.

5. Remises des offres

Les Dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la **Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale), porte 09T02**, au plus tard le **10 JANVIER 2018 à 12 heures** avec la mention :

« Avis de sollicitation a manifestation d'intérêt N°03900/ASMI/MINHDU/2017 du 19 Décembre 2017 pour l'élaboration d'un cahier de charges-types encadrant l'habitat administre au Cameroun au titre de l'exercice budgétaire 2018 »

6. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir les pièces ci-après, réunies en un seul volume :

1. Volume 1 : Pièces Administratives

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, dates d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- a) Une lettre timbrée de motivation dûment signée du candidat ;
- b) La copie de la non-redevance de l'exercice en cours délivrée par les services des impôts;
- c) L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du consultant ;
- d) L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Nota benné :

Il est précisé que l'absence ou la non- validité d'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat. En cas de groupement, les candidats produiront un accord de groupement notarié dans lequel le mandataire est expressément désigné. Chaque membre produira les pièces ci-dessus citées.

2. Volume 2 : Dossier Technique

2.1 La liste des experts clés de la firme

Le soumissionnaire présentera les Curricula vitae et copies des diplômes des personnels clés susceptibles d'être mobilisés pour l'exécution des prestations, à savoir :

- **Un Chef de Mission, Urbaniste**, inscrit à l'ONUC, justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience, ayant conduit au moins trois (03) études dans le domaine des lotissements, de l'aménagement des espaces, et d'élaboration de cahiers de charges techniques ;
- **Un Architecte**, inscrit à l'ONAC, justifiant d'au moins sept (07) ans d'expérience, ayant participé au moins à deux (02) études dans le domaine de l'aménagement et l'élaboration de cahiers de charges techniques ;
- **Un Ingénieur de génie civil spécialiste en VRD**, de qualification minimale BAC+5, justifiant d'au moins sept (07) ans d'ancienneté dans la profession, ayant participé au moins à deux (02) études dans le domaine de l'aménagement et du lotissement ;
- **Un Environnementaliste**, de qualification minimale BAC+3, justifiant d'au moins cinq (05) ans d'expérience, et d'au moins trois (03) études environnementales en matière de construction des logements et dans l'aménagement.

NB : Les références du Consultant et les expériences des personnels clés doivent être assez récentes (moins de 10 ans).

2.2. Les références du Cabinet

Le Cabinet produira la liste de ses références réalisées dans les domaines ci-après, pendant les dix (10) dernières années :

- Références dans le domaine des études technique de construction des logements en matériaux locaux, au moins deux (02) au Cameroun ou en Afrique;
- Références dans le domaine géotechnique sur l'identification et la caractérisation des matériaux de construction, au moins deux ;

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie, de l'extrait du contrat comportant les première et dernière pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'Ouvrage et le lieu d'exécution du projet.

2.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession nécessaires à la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

1. Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures) ;
2. Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;

La liste du matériel informatique, bureautique et de géotechnique (ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, logiciels de traitement de texte et d'images, etc.) présents au siège du Cabinet ;

NB : la localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

2.4. Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le soumissionnaire peut pré financer les prestations à hauteur de **10 millions de F CFA**.

7. Critères d'évaluation

- *Critères éliminatoires :*

1. Dossier non conforme aux prescriptions du présent avis ;
2. Fausse déclaration / pièce falsifiée ;
3. **Plus de deux (02) études en cours d'exécution au MINH DU ;**
4. Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
5. Présentation d'un dossier de fonctionnaire en service.

- *Critères essentiels d'évaluation*

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

- Personnel : 50 points
- Références : 25 points
- Capacité financière : 10 points
- Matériel : 15 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

8. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 9^e étage-porte 02 de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste Centrale), ou à la Direction de l'Habitat Social et de la Promotion Immobilière, sise au 6^{ème} étage de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste Centrale).

9. Evaluation et publication des resultats

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offre National Restreint conformément à l'article 12 du décret n° 2004/275 portant code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 19 Décembre 2017

Le *MINISTRE*

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 03901/ASMI/MINH DU/2017 DU 19 DECEMBRE
2017 POUR L'ELABORATION DE LA CHARTE DE RESPONSABILITE DES PROFESSIONS DU SECTEUR
DE L'HABITAT AU CAMEROUN AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

L'accès à un logement décent pour tous est l'un des principaux défis qui, depuis de nombreuses années, interpelle la Communauté internationale à travers ses Institutions spécialisées en charge des politiques et stratégies d'habitat au niveau mondial. Ces préoccupations qui sont réaffirmées au fil des Conférences des Nations-Unies sur les Etablissements humains ont été renouvelées en 2016 au cours d'Habitat III à Quito en Equateur.

Si le problème des Etablissements humains se pose à l'échelle mondiale, il est ressenti avec plus d'acuité dans les pays en voie de développement, notamment au Cameroun. En effet, confronté à une forte poussée démographique comme la plupart des pays subsaharienne, le Cameroun fait face à une urbanisation accélérée, marquée par un taux d'urbanisation en 2010 de près de 52% et un rythme d'urbanisation important de 4% par an (selon les projections de l'Institut National de la Statistique).

L'urbanisation galopante que subit le Cameroun a des conséquences manifestes sur la qualité et les conditions de vie des citoyens. Selon le document sur la « Stratégie Nationale de Développement Urbain et de l'Habitat », au cours des dix dernières années, la population des villes de Douala et de Yaoundé a doublé et les investissements (offre de services) dans le secteur urbain ont diminué. Près de **70 % de la population urbaine vit dans les quartiers précaires avec plus de 40% en dessous du seuil de pauvreté**. L'habitat sous-structuré est le type d'habitat le plus répandu dans ces agglomérations urbaines. Occupant environ **72% de l'espace réservé au logement**, les quartiers à habitat sous-structuré abritaient en 2002 approximativement 80% de la population citadine (Minville 2002).

Ainsi, le visage peu enviable que présentent les villes camerounaises est le reflet de la construction d'un cadre de vie à plus de 95% par des auto constructeurs, qui sollicitent pour la plupart, l'intervention ou le concours, et selon leur bourse, des ouvriers, les artisans ou les professionnels... de la construction. Par conséquent, la qualité de l'habitat de nos établissements humains traduit sans ambages, certes le faible niveau de vie de nos populations, mais également la qualité des ressources humaines, acteurs de la gouvernance (planification, gestion, contrôle) et surtout acteurs de la construction de nos cités et habitations.

C'est en cela que dans le cadre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, l'un des cinq objectifs stratégiques du sous-secteur des infrastructures urbaines et de l'habitat est de « **renforcer l'industrie, le secteur privé, la gouvernance et les ressources humaines du sous-secteur urbain** » (DSCE, 2010). Cet objectif qui vise, entre autres à renforcer la gouvernance et les ressources humaines du sous-secteur urbain, met en évidence la complexité des rôles et des responsabilités des différents acteurs intervenants dans le secteur de la production des logements et des équipements et services associés.

De l'élaboration à l'exécution, de la transaction à la gestion, le secteur de l'habitat regorge des disciplines professionnelles variées, proches, interdépendantes qui conduisent très souvent à la confusion des rôles et des responsabilités. Quelle est la limite d'intervention entre un ingénieur de génie civil et un ingénieur de travaux au Cameroun ? Quelles sont les tâches dévolues à un ingénieur de travaux et un technicien de génie civil ? Quelles sont les responsabilités d'un Architecte dans l'acte de construire et celles de l'ingénieur de génie civil lorsqu'il se pose un dommage ? Un ingénieur urbain, un sociologue urbain,... sont-ils des Urbanistes ?... Cette confusion des rôles aussi bien entre les professionnels qu'au sein des communs des mortels, se traduit manifestement par des approximations dans l'exercice de ses professions et métiers.

Ce constat se ressent avec plus d'acuité dans la réalisation des corps d'état secondaires ou des finitions des ouvrages : Comment et Où forme-t-on les peintres, les carreleurs, les staffeurs, les plafonniers, ... ? , pourtant indispensables dans la qualité de l'habitat.

Par ailleurs la confusion des rôles entre les différents intervenants dans l'acte de construire ne permet pas de dégager les responsabilités sans équivoque, particulièrement lorsqu'il y a une malfaçon, un écroulement, ... du fait d'une faute commise soit au niveau des études ou au niveau de l'exécution. Peut-on rendre responsable un architecte ou un ingénieur qui a réalisé une étude sans suivre les travaux d'exécution ?

Cette absence de clarification des rôles et des responsabilités ne facilite pas le suivi et le contrôle des acteurs participants à l'acte de construire, et par ricochet favorise l'infiltration d'intervenants peu qualifiés, mais nombreux et qui abusent, pour la plupart, les auto constructeurs. La conséquence visible en est la réalisation des logements au mépris des règles de l'art, de la réglementation en vigueur et des normes techniques, et in extenso, la prolifération des habitats sous-structurés, insalubres ou précaires.

C'est fort de ces manquements que le Ministère de l'Habitat et du développement urbain envisage réaliser une charte des responsabilités des professionnels du secteur de l'habitat. Cette charte a pour vocation de préciser sans

ambiguïté le rôle et les responsabilités des acteurs intervenants dans l'acte de construire.

De l'aménagement foncier à la conception ou l'élaboration des études de faisabilité, de la préparation à l'exécution des travaux, de la transaction à la gestion, le but recherché est de clarifier les zones grises, de responsabiliser l'exercice de chaque profession et métier, de fournir aux formateurs les ingrédients indispensables pour la formation adéquates des professionnels de la construction, de professionnaliser les métiers du secteur de l'habitat, d'en susciter l'organisation en corporation professionnelle et, enfin de constituer un fichier ou un répertoire de professionnels qualifiés qui contribuera à l'amélioration de l'habitat au Cameroun.

2. Objet

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt a pour objet la pré-qualification des Cabinets et Bureaux d'Etudes Techniques Nationaux devant participer à l'Appel d'Offre National Restreint relatif à la réalisation de l'étude portant en vue de l'élaboration de la charte de responsabilité des professions du secteur de l'habitat au Cameroun, inscrit au Budget d'Investissement Public et lancé par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, au titre de l'exercice 2018.

Cette étude permettra de mettre à la disposition des populations, une charte explicative, technique simplifiée et illustrée ayant pour vocation de préciser sans ambiguïté le rôle et les responsabilités des acteurs intervenants dans l'acte de construire dans leur environnement proche.

Cette partie d'étude est composée de deux (02) phases :

Ø **LA PHASE 1: ELABORATION DU RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE**

Ce rapport de mise en œuvre fera ressortir les éléments ci-après :

- La méthodologie qui permettra d'atteindre les résultats attendus de l'étude (le Consultant devra proposer des améliorations sur les termes de référence en présentant ses limites) ;
- La définition des concepts qui pourront permettre d'avoir une compréhension commune des termes utilisés de l'étude par exemple : **charte, profession technique, métier, habitat, immobilier, ...etc.**
- La problématique de l'absence d'une charte de responsabilité des professions techniques du secteur de l'habitat;
- Le programme détaillé des activités menées et à mener ;
- Le personnel clé de la mission, la définition des tâches de chacun ainsi que l'organigramme ;
- Le matériel et la logistique à mettre en œuvre pour le bon déroulement de l'étude ;
- Les annexes diverses (les fiches d'enquêtes ainsi que la méthode d'enquête à utiliser, liste des personnes ressource à contacter, bibliographie, etc.)

Ø **LA PHASE 2 : ELABORATION DE LA CHARTE DE RESPONSABILITE**

Ce rapport devra recenser tous les métiers techniques du secteur de l'habitat, notamment dans les domaines d'activités suivant :

- **les métiers de la construction des Bâtiments et Travaux Publics** : Architecte, Ingénieur de génie civil, Ingénieur des travaux, Ingénieur de Génie électrique, Ingénieur de génie rural, topographe, géomètre, maçon, peintre, carreleur, électricien, métallier, menuisier
- **les métiers de l'aménagement urbain** : Urbaniste, paysagiste, technicien en gestion urbaine, Ingénieur urbain, sociologue urbain, géographe urbain, économiste urbain, architecte, topographe, cartographe,...
- **les métiers de la production et de la promotion immobilière** : constructeur, lotisseur, promoteur, chargé de développement immobilier, monteur d'opérations immobilières, responsable de programme immobilier, prospecteur foncier, architecte etc. ;
- **les métiers de la transaction immobilière** : négociateur, agent immobilier, mandataire spécialisé (fonds de commerce, etc.), expert immobilier, diagnostiqueur etc. ;
- **les métiers de gestion des biens immobiliers** : gestionnaire de parc locatif, syndic de copropriété, administrateur de biens, gérant de patrimoine, etc.

Suite à ce recensement, le consultant procédera à la définition des rôles et des responsabilités de chaque acteur dans les processus de construction, de production, de transaction et de gestion immobilière.

Ces deux (02) phases font l'objet de cette ASMI.

3. Participation et origine

Les Consultants intéressés devront être des bureaux d'études techniques (BET) nationaux dont les compétences diversifiées s'étendent sur les champs relevés supra. Ils devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour effectuer lesdites prestations (brochures, références concernant les prestations analogues, expériences dans les conditions similaires, qualifications du personnel d'encadrement, premières et dernières pages des contrats avec certificat de bonne fin ou attestation de mainlevée de la caution de bonne fin délivrée par le maître d'ouvrage). Ils doivent en outre :

- Justifier des capacités techniques et financières compatibles avec les prestations à exécuter ;
- **Ne pas avoir plus de deux (02) études en cours d'exécution au MINHDU et des contrats qui sont en cours de résiliation ;**
- Disposer du matériel et du personnel nécessaires ou s'engager à recruter pour les prestations à exécuter.

NB : Les regroupements sont encouragés dans le cadre du présent ASMI, particulièrement les groupements de cabinets nationaux avec des Cabinets internationaux justifiant d'expériences complémentaires.

Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain dressera une liste restreinte d'au moins sept (07) candidats, sur la base d'une analyse des dossiers de manifestation d'intérêt reçus.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, seront financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINHDU, Exercice 2018.

5. Remises des offres

Les Dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la **Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale, porte 09T02)**, au plus tard le **10 Janvier 2018 à 12 heures** avec la mention :

« Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N° 03901/ASMI/MINHDU/2017 du 19 Décembre 2017 pour l'élaboration de la charte de responsabilité des professions du secteur de l'habitat au Cameroun au titre de l'exercice budgétaire 2018 »

6. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir les pièces ci-après, réunies en un seul volume :

1. Partie 1 : Pièces Administratives

La « Partie 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, dates d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- a) Une lettre timbrée de motivation dûment signée du candidat ;
- b) La copie de la non-redevance de l'exercice en cours délivrée par les services des impôts;
- c) L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du consultant ;
- d) L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Nota benné :

Il est précisé que l'absence ou la non- validité d'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat. En cas de groupement, les candidats produiront un accord de groupement notarié dans lequel le mandataire est expressément désigné. Chaque membre produira les pièces ci-dessus citées.

2. Partie 2 : Dossier Technique

2.1. La liste des experts clés du Consultant

Le soumissionnaire présentera les Curricula vitae et copies des diplômes des personnels clés susceptibles d'être mobilisés pour l'exécution des prestations, à savoir :

Pour mener à bien cette étude, le MINH DU désire s'assurer les services d'un Consultant ou d'un Cabinet d'Experts disposant d'une expertise avérée dans le domaine réglementaire et législatif en matière d'habitat et disposant du personnel suivant :

Personnel clé :

- 1) **Un Chef de Mission, un Enseignant des Ecoles Normales d'Enseignement Industriel et Techniques**, justifiant d'au moins quinze (15) ans d'expérience dans l'enseignement.
- 2) **Un Architecte** inscrit à l'ONAC, justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience, dans le domaine de la construction ;
- 3) **Un Ingénieur de génie civil**, inscrit à l'ONIGC, justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience, dans le domaine des Travaux Publics ;
- 4) **Un Urbaniste** inscrit à l'ONUC, justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience, dans le domaine de l'aménagement ;
- 5) **Un expert géomètre inscrit à l'ONGEC**, justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience, dans le domaine de l'aménagement foncier et de la topographie ;
- 6) **Cinq enseignants des lycées techniques industrielles des enseignements secondaires (Electricité, Maçonnerie, Menuiserie bois, Plomberie,)** ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans l'enseignement secondaire technique.

2.2. Les références du Cabinet

Le Cabinet produira la liste de ses références réalisées dans les domaines réglementaire et législatif en matière d'habitat, pendant les dix (10) dernières années.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie, de l'extrait du contrat comportant les première et dernière pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'Ouvrage et le lieu d'exécution du projet.

2.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession nécessaires à la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

1. Moyens logistiques (moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures) ;
 2. Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété
- La liste du matériel informatique, bureautique (ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, logiciels de traitement de texte et d'images, etc.) présents au siège du Cabinet ;

NB : la localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

2.4. Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le soumissionnaire peut pré financer les prestations à hauteur de **10 millions** de F CFA.

7. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Dossier non conforme aux prescriptions du présent avis ;
- Fausse déclaration / pièce falsifiée ;
- **Plus de deux (02) études en cours d'exécution au MINH DU et des contrats non achevés ou en cours de résiliation ;**
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Présentation d'un dossier de fonctionnaire en service et indisponible.

Critères essentiels d'évaluation

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

- Personnel : 50 points
- Références : 25 points
- Matériel : 15 points
- Plan de travail et méthodologie proposés : 10 points.

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

8. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 9^e étage-porte 02 de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste Centrale), ou à la Direction de l'Habitat Social et de la Promotion Immobilière, sise au 6^{ème} étage de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste Centrale).

9. Evaluation et publication des resultats

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offre National Restreint conformément à l'article 12 du décret n° 2004/275 portant code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 19 Décembre 2017

Le *MINISTRE*

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL N°S2/43/031/AMIN/MINFOPRA/2017 DU 18 DEC 2017, POUR LA PRE-QUALIFICATION DES CONSULTANTS CHARGES DE LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES DANS CINQ (05) ADMINISTRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018. EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt National à l'intention des Bureaux d'Etudes ou Cabinets agréés, désireux de participer à la pré-qualification des consultants chargés de la dématérialisation des procédures dans cinq (05) administrations publiques.

2. Objet

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt National vise la pré-qualification des Bureaux d'Etudes ou Cabinets devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour la prestation susmentionnée et ayant les références avérées dans le domaine considéré.

L'objectif général est de dématérialiser les procédures administratives dans cinq (05) administrations publiques camerounaises.

De manière spécifique, ce projet vise à :

- effectuer un inventaire et une description des formalités et procédures administratives que doit accomplir l'utilisateur dans cinq (05) administrations publiques camerounaises à savoir: le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL), le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE), le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) et le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) ;
- identifier toutes les procédures administratives pouvant être dématérialisées ;
- proposer des supports techniques de dématérialisation des procédures identifiées dans les cinq (05) administrations ;
- proposer un dispositif optimal pour coordonner efficacement les actions de dématérialisation des procédures administratives ;
- identifier les besoins en matériels informatiques pour accompagner le processus de dématérialisation dans les cinq (05) administrations ;
- procéder à la dématérialisation effective des procédures identifiées dans les cinq (05) administrations.

3. Remises des offres

Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en français ou en anglais en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marquées comme tels, devront parvenir au plus tard le 08 JANVIER 2018 à 10 heures précises (heure locale) à l'adresse ci-après :

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Sous-Direction
du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés, porte 506.

Ces offres seront contenues dans une enveloppe anonyme scellée portant la mention :

*« Appel à Manifestation d'Intérêt National » n°S2/43/031/AMIN/MINFOPRA/2017 du 18 DEC 2017 pour la
pré-qualification des consultants chargés d'effectuer la dématérialisation des procédures administratives dans cinq
(05) Administrations.*

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PLENIERE DE DEPOUILLEMENT »

Le dépouillement des offres se fera le 08 JANVIER 2018 à 11 heures précises dans la salle de conférences du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

4. Composition du dossier

Les candidats devront fournir les pièces ci-après présentées en deux (02) volumes contenus dans un pli fermé anonyme :

Dossier administratif

Le dossier administratif comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies, datés de moins de trois (03) mois) :

1. la déclaration de manifestation d'intérêt du consultant faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués aux signataires ;
2. la copie de la carte du contribuable en cours de validité, certifiée par le service émetteur ;
3. la copie de la non redevance en cours de validité ;
4. l'attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
5. l'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de 1ère Instance du domicile ;
6. l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
7. l'attestation de surface financière.

Dossier technique

a) Profil du personnel

La réalisation du projet de dématérialisation des procédures dans l'Administration Publique Camerounaise sera faite par des experts, sous la conduite d'un Chef de mission et d'un personnel ayant le profil suivant:

Un (01) Chef de mission : diplômé de l'Enseignement Supérieur, de niveau BAC + 5 au moins, avec une bonne connaissance en Informatique et en Organisation et Méthodes, avoir une bonne connaissance de l'Administration Publique Camerounaise et une expérience dans l'élaboration des documents de politiques publiques, notamment l'Administration Electronique, le montage et la conduite des projets de réformes visant la modernisation de l'APC ;

deux (02) cadres de niveau BAC+3 au moins, spécialisés en informatique ayant des connaissances dans la dématérialisation des documents administratifs ;

un (01) cadre de niveau BAC+3 au moins, spécialisé en droit et ou documentation ayant des connaissances dans l'élaboration des documents administratifs.

Par ailleurs, le consultant devra produire les informations indiquant qu'il est qualifié pour exécuter la prestation (brochures, description de missions semblables, expériences dans des domaines similaires, disponibilités des compétences appropriées parmi le personnel). A ce titre, il devra produire l'organigramme complet et la liste intégrale du personnel composant le Cabinet ou Bureau d'Etudes. Cette liste sera accompagnée :

- d'un curriculum vitae de chaque personne daté et signé avec numéro de téléphone ;
- d'une copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel dont référence est faite ci-dessus.

b) Références de l'entreprise pour les prestations similaires

Les références présentées par le Cabinet ou Bureau d'Etudes seront validées sur la base des pièces justificatives signées par les bénéficiaires des prestations.

c) Moyens techniques et matériels

Le Cabinet ou Bureau d'Etudes donnera la liste des moyens techniques et matériels à mobiliser dans le cadre de ce projet.

5. Critères d'évaluation

*. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires se présentent comme suit :

- dossier administratif non conforme ;

- capacité financière insuffisante ou non présente ;
- note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- fausse déclaration, pièces falsifiées.

***. Critères essentiels**

L'offre technique fera l'objet d'une notation telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N°	Critères	Points
I	Présentation du dossier	05
II	Qualification technique du personnel et expérience professionnelle dans le domaine considéré	35
III	Méthodologie et plan du travail, calendrier et délai d'exécution des prestations	40
IV	Références du soumissionnaire	10
V	Matériel du soumissionnaire	10
TOTAL		100

Seuls les candidats ayant obtenu, à l'issue de cette évaluation une note supérieure ou égale à 70/100, seront qualifiés pour l'Appel d'Offres National Restreint.

YAOUNDE le 18 Décembre 2017

Le *MINISTRE*

ANGOUING Michel Ange

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL N° S2/43/030/AMIN/MINFOPRA/2017 DU 18 DEC 2017 POUR L'IMPLEMENTATION ET LA CONFIGURATION DES RESEAUX LOCAUX DANS LES SERVICES DECONCENTRES DU MINFOPRA (DELEGATIONS REGIONALES DE L'EST ET DE L'OUEST) AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'Approfondissement de la Réforme Administrative, le MINFOPRA a engagé, avec le concours du PNUD, le projet d'extension du réseau en fibre optique en vue de l'interconnexion des services déconcentrés et organismes sous tutelle. Dans la perspective de garantir l'intégration en Région et dans les structures sous tutelle, de tous les services et applications disponibles au niveau des services centraux, il est indispensable de mettre en place les réseaux locaux fiables et hautement disponibles dans chaque structure déconcentrée du MINFOPRA. En effet, le déploiement dans les services déconcentrés du bouquet de services informatiques disponibles au niveau central permettra d'accélérer le processus de déconcentration verticale de la gestion des personnels de l'Etat. Il sera dès lors loisible à tout agent public désireux de s'informer sur l'état d'avancement de son dossier ou sur toute autre information utile, de se rendre dans les délégations régionales les plus proches pour y parvenir. L'impact sur la satisfaction de l'utilisateur du service public ne sera plus à démontrer.

C'est dans cette optique que le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, projette pour le compte de l'exercice 2018, lancer pour la compétence de son département Ministériel un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt National à l'intention des Bureaux d'Etudes ou Cabinets agréés, désireux de participer à la pré-qualification des consultants chargés de l'implémentation et la configuration des réseaux locaux dans les services déconcentrés du MINFOPRA (Délégations régionales de l'Est et de l'Ouest).

2. Objet

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt National vise la pré-qualification des Bureaux d'Etudes ou Cabinet devant participer, à l'Appel d'Offres National Restreint pour la prestation susmentionnée et ayant des références avérées dans le domaine considéré.

L'implémentation des réseaux locaux dans les services déconcentrés du MINFOPRA (Délégations régionales de l'Est et de l'Ouest) vise l'extension du système d'information aux dites délégations régionales, à travers la mise en place de réseaux locaux de distribution interne, en tirant profit de l'infrastructure de base en fibre optique qui constitue le socle de l'interconnexion des services centraux du MINFOPRA et de ses démembrements.

De manière spécifique, il est question pour chacune des Délégations Régionales du MINFOPRA:

- d'aménager le local technique les équipements ;
- de définir la topologie du réseau ;
- d'acquérir les équipements conformément aux spécifications contenues dans le rapport d'études préalables;
- de réaliser le câblage électrique et assurer la stabilisation de l'énergie électrique
- de configurer les équipements et effectuer les tests nécessaires, puis les corrections le cas échéant ;
- de mettre le réseau en exploitation ;
- de suivre et évaluer le fonctionnement du réseau mis en place.

3. Remises des offres

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels, devront parvenir au plus tard le 08 janvier 2018 à 10 heures (heure locale) à l'adresse ci-après :
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Sous –Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés Porte 506.

Ces offres seront contenues dans une enveloppe anonyme scellée portant la mention :

*« Appel à Manifestation d'Intérêt National n° S2/43/030/AMIN/MINFOPRA/2017 DU 18 DEC 2017 pour la pré-qualification des consultants en vue de l'implémentation et la configuration des réseaux locaux dans les services déconcentrés du MINFOPRA (Délégations Régionales de l'Est et de l'Ouest) » au titre de l'exercice 2018
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT*

Le dépouillement des offres se fera le 08 janvier 2018 à 11 heures dans la salle des conférences du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

4. Composition du dossier

Les candidats devront fournir un pli anonyme contenant deux (02) enveloppes portant respectivement la mention « dossier administratif » ; « dossier technique. »

Dossier Administratif

Le dossier administratif comprendra les documents administratifs suivants (originaux) ou copies, datés de moins de trois (03) mois, ci-après énumérés :

- la déclaration de manifestation d'intérêt du consultant faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués aux signataires,
- la copie de la carte du contribuable en cours de validité, certifiée par le service émetteur,
- l'attestation de non redevance en cours de validité,
- l'attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de 1ère Instance du domicile,
- l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP),
- l'attestation de surface financière,
- l'attestation de domiciliation bancaire.

L'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

Dossier technique

Profil du personnel.

La réalisation du projet de l'implémentation et la configuration des réseaux locaux dans les services déconcentrés du MINFOPRA (Délégation Régionales de l'Est et de l'Ouest), sera faite par des consultants, sous la conduite d'un chef de mission et d'un personnel ayant le profil suivant :

- un Ingénieur informatique spécialisé en gestion des projets ayant au moins trois (03) années d'expérience dans le domaine ou ayant géré au moins cinq (05) projets informatiques similaires ;
- un Ingénieur des travaux informatiques ayant une parfaite maîtrise des réseaux informatiques; il devra disposer d'une expérience avérée d'au moins deux (02) ans dans la mise en place d'un réseau informatique ;
- deux techniciens réseau (Bac+2) jouissant d'au moins trois (03) ans d'expérience dans la réalisation des travaux similaires.

Par ailleurs, le consultant devra produire les informations indiquant qu'il est qualifié pour exécuter l'ensemble des prestations (description de missions semblables, expérience dans des domaines similaires, disponibilités des compétences appropriées parmi le personnel)

A ce titre, le consultant devra produire l'organigramme complet et la liste intégrale du personnel composant le Cabinet ou Bureau d'Etudes. Cette liste sera accompagnée :

- d'un curriculum vitae de chaque personne daté et signé avec numéro de téléphone ;
- d'une copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel dont référence est faite ci-dessus.

a) Les références de l'entreprise pour les prestations similaires

Les références présentées par le Cabinet ou Bureau d'Etudes seront validées sur la base des pièces justificatives signées par les bénéficiaires des prestations.

b) Les moyens techniques et matériels.

Le Cabinet ou Bureau d'Etudes donnera la liste des moyens techniques et matériels à mobiliser dans le cadre de ce projet.

5. Critères d'évaluation

*. Critères éliminatoires

- dossier administratif non conforme ;

- capacité financière insuffisante ou non présentée,
- fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- propositions ayant obtenues une note inférieure à 30 points sur 45 sur le plan de travail et méthodologie par rapport aux TDRs.

*. Critères essentiels

L'offre technique fera l'objet d'une notation telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

Critères	Points
présentation du dossier	05
expérience générale du soumissionnaire dans le domaine faisant l'objet de la consultation	10
qualifications et références du personnel	30
plan du travail et méthodologie	45
matériel proposé et présentation de la proposition technique	10
Total	100

Seuls les candidats ayant obtenu, à l'issue de cette évaluation une note supérieure ou égale à 70/100, seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres National.

YAOUNDE le 18 Décembre 2017

Le *MINISTRE*

ANGOUING Michel Ange

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DE L'EST

COMMUNIQUE N°58/C/PR/MINMAP/SG/DR/ES/SMI/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°45/AONR/DRMINMAP/ES/CRPM/2017 DU 24 OCTOBRE 2017 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COAMUNE D'ATOK.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Délégué Régional des Marchés Publics de l'Est,
"Autorité Contractante", communique:**

Par décision N°58/D/PR/MINAUP/SG/DR/ES/CRPM/2017 du 18 DEC 2017,
La société ci-dessous mentionnée est déclarée adjudicataire du marché objet de
l'Appel d'Offre susvisé pour les montants et délai ci-après :

N° LOT	Entreprise	Montant TTC lu lors du dépouillement	Montant TTC corrigé	Délai d'exécution
	ETS BATIR	12 825 000 F CFA	15 293 813 F CFA	Neuf (09) Mois

Le Représentant de ladite entreprise est invité à se présenter à la Délégation
Régionale des Marchés Publics de l'Est, Service des Marchés des Approvisionnements et des Services, dans un délais
de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet
de marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

BERTOUA le 18 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

ABDOULKADIRI

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

COMMUNIQUE N° 023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 016/AONO/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2017 DU 27 MARS 2017 EN VUE DE LA SELECTION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG) POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI DANS DES FILIERES ECONOMIQUES PORTEUSES DE L'EXTREME-NORD EN ACCOMPAGNEMENT DU PROJET HIMO II DU PNDP

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif (PNDP) communique :

Le **CONSORTIUM CADEPI & AJED-MR BP : 96 Mora, Tel. : (237) 677 90 17 03/ 699 58 03 49** a été retenu pour conduire la mission d'accompagnement des jeunes vers la formation et l'emploi dans des filières économiques porteuses de l'Extrême-nord en accompagnement du projet HIMO du PNDP.

Ledit consortium est invité à prendre attache avec la Cellule Nationale de Coordination du PNDP sis à Nouvelle Route Bastos, pour la signature du contrat y relatif.

YAOUNDE le 19 Décembre 2017

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NGA MARIE MADELEINE

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**COMMUNIQUE N°003/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/12-17 DU 18 DECEMBRE 2017 AUX SOUMISSIONNAIRES
DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002/AONR/FODECC/CIPM/2017 DU 21 NOVEMBRE 2017 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET
COMPTABLE POUR L'ASSISTANCE COMPTABLE ET LA PRODUCTION DES ETATS FINANCIERS DES
EXERCICES 2013, 2014, 2015 ET 2016 AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET
CAFE(FODECC), EXERCICES 2017-2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'Administrateur du Fonds de Développement des filières Cacao et Café informe tous les Soumissionnaires du Dossier d'Appel d'Offres N°002/AONR/FODECC/CIPM/2017 du 21 novembre 2017 en vue du recrutement d'un cabinet comptable pour l'assistance comptable et la production des états financiers des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC), que l'ouverture des plis initialement prévue le 19 décembre 2017, a été reportée au 22 décembre 2017 à 12 heures.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 18 Décembre 2017

Le COORDONNATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

COMMUNIQUE N° 0533/C/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/17 DU 29 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 0169/AOIOPU/MINFOF/CMPM/16 DU 12 OCTOBRE 2016 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION (LOT 2) DU CENTRE DE PROMOTION DU BOIS (CPB) DE YAOUNDE-NKOLBISSON DU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le ministre des forêts et de la faune communique :

Par Décision n°0763/D/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/17 du 29 novembre 2017 portant attribution du marché relatif à la réalisation des travaux de réhabilitation (**lot 2**) du Centre de Promotion du Bois (CPB) de Yaoundé-Nkolbisson du Ministère des Forêts et de la Faune, la société **SOCACAM Sarl**, est déclarée adjudicataire dudit marché, ainsi qu'il suit :

Financement	Société	Montant	Délai d'exécution
Budget Fonds Commun PSFE Exercice 2017	SOCACAM Sarl	Cent quinze millions neuf cent huit mille six cent vingt six (115 908 626) FCFA TTC	Cinq (05) mois

La société **SOCACAM Sarl** est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés, porte 807) de l'immeuble ministériel n°2, pour l'établissement des projets de marché y afférents.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

YAOUNDE le 29 Novembre 2017

Le **MINISTRE**

NGOLE NGWESE Philip

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE N° 03905/C/MINHDU DU 19 DECEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 072/AONO/MINHDU/CMPM/17 DU 03 NOVEMBRE 2017 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES EN TERRE DANS LA VILLE DE KETTE, REGION DE L'EST (EN PROCEDURE D'URGENCE).FINANCEMENT : FONDS ROUTIER 2017.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain communique :

Par décision N° **03904** /D/MINHDU du **19 DECEMBRE 2017** , le soumissionnaire ci- après a été retenu comme adjudicataire du marché relatif à la consultation suscitée :

Ville/Quartier	Soumissionnaire	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution des travaux
KETTE	GLOBAL SERVICE SARL	52 889 760	Quatre (04) mois

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 19 Décembre 2017

Le *MINISTRE*

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DE L'EST

COMMUNIQUE N°58/C/PR/MINMAP/SG/DR/ES/SMI/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°45/AONR/DRMINMAP/ES/CRPM/2017 DU 24 OCTOBRE 2017 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COAMUNE D'ATOK.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Délégué Régional des Marchés Publics de l'Est,
"Autorité Contractante", communique:**

Par décision N°58/D/PR/MINAUP/SG/DR/ES/CRPM/2017 du 18 DEC 2017,
La société ci-dessous mentionnée est déclarée adjudicataire du marché objet de
l'Appel d'Offre susvisé pour les montants et délai ci-après :

N° LOT	Entreprise	Montant TTC lu lors du dépouillement	Montant TTC corrigé	Délai d'exécution
	ETS BATIR	12 825 000 F CFA	15 293 813 F CFA	Neuf (09) Mois

Le Représentant de ladite entreprise est invité à se présenter à la Délégation
Régionale des Marchés Publics de l'Est, Service des Marchés des Approvisionnements et des Services, dans un délais
de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet
de marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

BERTOUA le 18 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

ABDOULKADIRI

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

COMMUNIQUE N° 023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 016/AONO/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM/2017 DU 27 MARS 2017 EN VUE DE LA SELECTION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG) POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI DANS DES FILIERES ECONOMIQUES PORTEUSES DE L'EXTREME-NORD EN ACCOMPAGNEMENT DU PROJET HIMO II DU PNDP

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif (PNDP) communique :

Le **CONSORTIUM CADEPI & AJED-MR BP : 96 Mora, Tel. : (237) 677 90 17 03/ 699 58 03 49** a été retenu pour conduire la mission d'accompagnement des jeunes vers la formation et l'emploi dans des filières économiques porteuses de l'Extrême-nord en accompagnement du projet HIMO du PNDP.

Ledit consortium est invité à prendre attache avec la Cellule Nationale de Coordination du PNDP sis à Nouvelle Route Bastos, pour la signature du contrat y relatif.

YAOUNDE le 19 Décembre 2017

Le COORDONNATEUR NATIONAL

NGA MARIE MADELEINE

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**COMMUNIQUE N°003/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/12-17 DU 18 DECEMBRE 2017 AUX SOUMISSIONNAIRES
DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002/AONR/FODECC/CIPM/2017 DU 21 NOVEMBRE 2017 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET
COMPTABLE POUR L'ASSISTANCE COMPTABLE ET LA PRODUCTION DES ETATS FINANCIERS DES
EXERCICES 2013, 2014, 2015 ET 2016 AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET
CAFE(FODECC), EXERCICES 2017-2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'Administrateur du Fonds de Développement des filières Cacao et Café informe tous les Soumissionnaires du Dossier d'Appel d'Offres N°002/AONR/FODECC/CIPM/2017 du 21 novembre 2017 en vue du recrutement d'un cabinet comptable pour l'assistance comptable et la production des états financiers des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC), que l'ouverture des plis initialement prévue le 19 décembre 2017, a été reportée au 22 décembre 2017 à 12 heures.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 18 Décembre 2017

Le COORDONNATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

COMMUNIQUE N° 0533/C/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/17 DU 29 NOVEMBRE 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 0169/AOIOPU/MINFOF/CMPM/16 DU 12 OCTOBRE 2016 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION (LOT 2) DU CENTRE DE PROMOTION DU BOIS (CPB) DE YAOUNDE-NKOLBISSON DU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le ministre des forêts et de la faune communique :

Par Décision n°0763/D/MINFOF/SG/DAG/SDBM/SMA/17 du 29 novembre 2017 portant attribution du marché relatif à la réalisation des travaux de réhabilitation (**lot 2**) du Centre de Promotion du Bois (CPB) de Yaoundé-Nkolbisson du Ministère des Forêts et de la Faune, la société **SOCACAM Sarl**, est déclarée adjudicataire dudit marché, ainsi qu'il suit :

Financement	Société	Montant	Délai d'exécution
Budget Fonds Commun PSFE Exercice 2017	SOCACAM Sarl	Cent quinze millions neuf cent huit mille six cent vingt six (115 908 626) FCFA TTC	Cinq (05) mois

La société **SOCACAM Sarl** est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés, porte 807) de l'immeuble ministériel n°2, pour l'établissement des projets de marché y afférents.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

YAOUNDE le 29 Novembre 2017

Le MINISTRE

NGOLE NGWESE Philip

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE N° 03905/C/MINHDU DU 19 DECEMBRE 2017 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 072/AONO/MINHDU/CMPM/17 DU 03 NOVEMBRE 2017 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES EN TERRE DANS LA VILLE DE KETTE, REGION DE L'EST (EN PROCEDURE D'URGENCE).FINANCEMENT : FONDS ROUTIER 2017.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain communique :

Par décision N° **03904** /D/MINHDU du **19 DECEMBRE 2017** , le soumissionnaire ci- après a été retenu comme adjudicataire du marché relatif à la consultation suscitée :

Ville/Quartier	Soumissionnaire	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution des travaux
KETTE	GLOBAL SERVICE SARL	52 889 760	Quatre (04) mois

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 19 Décembre 2017

Le **MINISTRE**

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LETTRÉ D'INVITATION À SOUMISSIONNER RÉFÉRENCE: DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°000079/DCE/ART/CIPM/2017 DU 24 NOVEMBRE 2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE EN VUE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016 DE L'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (ART).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame / Monsieur,

Dans le cadre de l'adoption par le Conseil d'Administration des comptes de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) de l'exercice 2016, le Directeur Général lance une consultation directe dans l'optique de la passation d'un marché de gré-à-gré.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous inviter à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au recrutement d'un cabinet d'expertise comptable en vue de l'audit des comptes de l'exercice 2016 de l'ART.

Les prestations, objet de la présente Consultation, seront financées par le budget de l'ART, Exercice 2017, ligne 612 050 << Honoraires >>.

Un jeu complet du dossier de consultation peut être retiré moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** payable au titre des frais de dossier au compte d'affectation spéciale des marchés N°335 988 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ouvert à la BICEC, dans les agences de tous les Chefs lieux de région et celles des villes de Limbé et Dschang.

Veillez avoir l'obligeance de nous faire savoir à l'adresse ci-après << Agence de Régulation des Télécommunications, BP 6132 Yaoundé, tél: 00 (237) 222 23 43 78, fax: 00 (237) 222 23 37 48 >> que vous avez reçu cette lettre d'invitation; et si vous soumettez ou non une proposition.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée./-

YAOUNDE le 12 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ZOO ZAME Philemon

CAMEROUN HOTELS CORPORATION

DECISION N° 012/D/CHC/HILTON/2017 DU 20/12/2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 010/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BALLONS D'EAU CHAUDE ET MISE A NIVEAU DE LA SECURITE AU HILTON YAOUNDE LOT 2 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE A NIVEAU DE LA SECURITE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU HILTON YAOUNDÉ,

- Vu** la constitution ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement
- Vu** le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu** la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°0001/C/MINFI du 28 décembre 2016, portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'exercice 2017;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° **010/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017** relatif à la maîtrise d'œuvre pour le contrôle et la surveillance des travaux de remplacement des ballons d'eau chaude et mise à niveau de la sécurité au Hilton Yaoundé

Lot 2 : Maitrise d'œuvre pour la mise à niveau de la sécurité

D E C I D E :

Article 1^{er}– L'entreprise **NEW DESIGN BUILTSHINE**, ayant pour adresse **BP 30320 Yaoundé, CAMEROUN**, est déclarée adjudicataire de la Lettre Commande relative à la consultation susmentionnée pour un montant de **Quatorze millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent soixante-cinq (14 474 565) Francs CFA** Toutes Taxes Comprises, et un délai de **Cinq (05) mois**.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

CAMEROUN HOTELS CORPORATION

DECISION N° 015/D/CHC/HILTON/2017 DU 20/12/2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 012/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA CLIMATISATION DANS LES CHAMBRES ET REMPLACEMENT DES REFROIDISSEURS DE LIQUIDE AU HILTON YAOUNDE LOT 2 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REMPLACEMENT DES REFROIDISSEURS DE LIQUIDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU HILTON YAOUNDÉ,

- Vu** la constitution ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement
- Vu** le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°0001/C/MINFI du 28 décembre 2016, portant instructions relatives à l'Exécution des lois des finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° **012/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017** relatif à la maîtrise d'œuvre pour le contrôle et la surveillance des travaux de mise à niveau de la climatisation dans les chambres et remplacement des refroidisseurs de liquide au Hilton Yaoundé

LOT 2 : Maitrise d'œuvre pour le remplacement des refroidisseurs de liquide

DECIDE :

Article 1^{er}– Le Groupement OFFERTEC SARL-CYTI SARL, ayant pour adresse **BP 15049 Yaoundé, CAMEROUN**, est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à la consultation susmentionnée pour un montant de **Seize millions huit cent cinquante-un mille cinq cent seize (16 851 516) Francs CFA** Toutes Taxes Comprises, et un délai de **Cinq (05) mois**.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DE L'EST

**DECISION N°53/D/PR/MINMAP/SG/DR-ES/CRPM/2017N°048/AONR/PR/MINMAP/SG/DRMINMAP-ES/2017
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
RESTREINT N°046/A0NR/PR/MINMAP/SG/DRMINMAP/CRPM/ ES/2017 DU 24/10/2017 POUR LA MAÎTRISE
D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE OULI,
DÉPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DE L'EST
AUTORITE CONTRACTANTE**

DECIDE:

Article 1 : L'Entreprise ci-après est retenue pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de construction de l'hôtel de ville de la Commune de OULI

N° LOT	Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Délai d'exécution
	ETS BATI SERVICES	12 575 000F CFA	14 995 688 F CFA	Neuf (09) mois

Article 2 : le soumissionnaire ci-dessus désigné, est Invité à se présenter à la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Est, Service des Marchés des Approvisionnements et des services pour l'établissement de son projet de lettre-commande.

Article 3 : Les entreprises ayant postulé pour cet Appel d'Offres et qui n'ont pas été retenues peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres auprès de la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Est, Cellule d'Appui à la Commission de Passation des Marchés. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4 : La présente décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus, sera notifiée à l'attributaire par le Chef de Service des Marchés des Approvisionnements et des services puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

BERTOUA le 14 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

ABDOULKADIRI

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DE L'EST

DECISION N°57/D/PR/MINMAP/SG/DR/ES/CRPM/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°049/AONO/DRMINMAP/SG/DRMINMAP-EST/CRPM/2017 DU 13/11/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'OULI

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DE L'EST AUTORITE CONTRACTANTE

DECIDE

Article 1 ; L'Etablissement ci-après est retenu pour les travaux de construction de l'hôtel de ville de la Commune d'Ouli :

N° LOT	Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Délai d'exécution
/	ETS TIPESS 1 CONSTRUCTION	179 586 680 F CFA	214 157 116 F CFA	Huit (08) mois

Article 2 : le soumissionnaire ci-dessus désigné, est invité à se présenter à la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Est, Service des Marchés des Infrastructures pour l'établissement de son projet de marché.

Article 3 : Les établissements ayant postulé pour cet Appel d'Offres et qui n'ont pas été retenues peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres auprès de la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Est, Cellule d'Appui à la Commission de Passation des Marchés. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4 : La présente décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus, sera notifiée à l'attributaire par le Chef de Service des Marchés des Infrastructures puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

BERTOUA le 15 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

ABDOULKADIRI

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DE L'EST

DECISION N° 56/D/PR/MINMAP/SG/DR/ES/CRPM/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°044/AONO/DRMINMAP/SG/DRMINMAP-EST/CRPM/2017 DU 19/10/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TRENTE (30) LAMPADAIRES SOLAIRES ET D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL DANS LA VILLE D'ANGOSSAS. COMMUNE D'ANGOSSAS, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG REGION DE L'EST

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DE L'EST
AUTORITE CONTRACTANTE**

DECIDE :

Article 1 : L'Etablissement ci-après est retenu d'urgence pour la fourniture et l'installation de trente (30) lampadaires solaires et d'une centrale solaire au sol dans la ville d'Angossas, Commune d'Angossas :

N° LOT	Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Délai d'exécution
	ETS SOLAIRE DU CAMEROUN	75 829 014 F CFA	79 435 334 F CFA	Trois (03) mois

Article 2 : le soumissionnaire ci-dessus désigné, est invité à se présenter à la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Est, Service des Marchés des Infrastructures pour l'établissement de son projet de marché.

Article 3 : Les établissements ayant postulés pour cet Appel d'Offres et qui n'ont pas été retenues peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres auprès de la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Est, Cellule d'Appui à la Commission de Passation des Marchés. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4 : La présente décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus, sera notifiée à l'attributaire par le Chef de Service des Marchés des Infrastructures puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

BERTOUA le 15 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

ABDOULKADIRI

CAMEROUN HOTELS CORPORATION

DECISION N° 013/D/CHC/HILTON/2017 DU 20/12/2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 011/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CHAMBRES FROIDES - PHASE 2 AU HILTON YAOUNDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU HILTON YAOUNDÉ,

- Vu** la constitution ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement
- Vu** le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°0001/C/MINFI du 28 décembre 2016, portant instructions relatives à l'Exécution des lois des finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 011/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le contrôle et la surveillance des travaux de remplacement des chambres froides - phase 2 au Hilton Yaounde

DECIDE :

Article 1^{er}– Le Groupement OFFERTEC SARL-CYTI SARL, ayant pour adresse BP 15049 Yaoundé, CAMEROUN, est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à la consultation susmentionnée pour un montant de **Quinze millions deux mille six cent soixante-quatre (15 002 664) Francs CFA** Toutes Taxes Comprises, et un délai de **Cinq (05) mois**.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 20 Décembre 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NOGUE JEAN FRANCOIS



CAMEROUN HOTELS CORPORATION

DECISION N° 014/D/CHC/HILTON/2017 DU 20/12/2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 012/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA CLIMATISATION DANS LES CHAMBRES ET REMPLACEMENT DES REFROIDISSEURS DE LIQUIDE AU HILTON YAOUNDE LOT 1 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE A NIVEAU DE LA CLIMATISATION DANS LES CHAMBRES

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU HILTON YAOUNDÉ,

- Vu** la constitution ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement
- Vu** le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°0001/C/MINFI du 28 décembre 2016, portant instructions relatives à l'Exécution des lois des finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° **012/AONO/CHC/HILTON/2017 DU 02/11/2017** relatif à la maîtrise d'œuvre pour le contrôle et la surveillance des travaux de mise à niveau de la climatisation dans les chambres et remplacement des refroidisseurs de liquide au Hilton Yaoundé.

LOT 1 : Maitrise d'œuvre pour la mise à niveau de la climatisation dans les chambres

D E C I D E :

Article 1^{er}– Le **Groupement OFFERTEC SARL-CYTI SARL**, ayant pour adresse **BP 15049 Yaoundé, CAMEROUN**, est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à la consultation susmentionnée pour un montant de **Vingt-huit millions six cent quatre-vingt-quinze mille sept-cent vingt-quatre (28 695 724) Francs CFA** Toutes Taxes Comprises, et un délai de **Cinq (05) mois**.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DE L'EST

DECISION N°55N°55/D/PR/SG/DRMINMAP-ES/RPM/2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°048/AONR/PR/MINMAP/SG/DRMINMAP-ES/CRPM/2017 POUR L'ELABORATION DES PLANS PRÉVISIONNELS LOCAUX DE RECYCLAGE, D'INSERTION ET DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DANS LA COMMUNE DE MESSAMENA .DÉPARTEMENT DU HAUT-NYONG, RÉGION DE L'EST

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DE L'EST
AUTORITE CONTRACTANTE**

DECIDE :

Article 1 : l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint N°048/AONR/PR/MINMAP/SG/DRMINMAP-ES/CRPM/2017du 10/11/2017 Pour L'Elaboration des plans prévisionnels locaux de recyclage, d'insertion et de réinsertion professionnelle dans la Commune de MESSAMENA .Département du Haut-Nyong Région de l'Est, est déclaré **INFRUCTUEUX.**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée puis publiée et communiquée partout ou besoin sera.

BERTOUA le 14 Décembre 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

ABDOULKADIRI

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !